



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION  
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76  
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES



## NAMUR CONGRES NATIONAL

Remise de la plaquette d'honneur de la Fraternelle à MM. R. Closo, gouverneur de la province et E. Lebrun, bourgmestre de Namur.



25 AOUT A ARLON  
RASSEMBLEMENT DU 40e ANNIVERSAIRE

SECTIONS REGIONALES

**ARLON**  
C.C.P. 9808.49  
Président :  
Joseph SCHMITZ  
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon  
Tél. 063 / 229.83  
Secrétaire :

Trésorier :  
Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon  
Tél. : Privé : 063 / 243.13  
Bureau : 063 / 229.01  
**ATHUS - MESSANCY - AUBANGE**  
C.C.P. 7012.06

Président :  
Léon SPOIDENNE  
Rue du Panorama 7, 6790 Athus  
Tél. : 063 / 381.98  
Secrétaire :  
André FERIN  
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus  
Trésorier :  
Jean MARTIN  
Rue des Acacias 3, 6790 Athus  
Tél. : 063 / 390.77

**BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET**  
C.C.P. 2409.26

Président :  
J. MAUS de ROLLEY  
6553 Longchamps  
Tél. : 062 / 221.20  
Secrétaire-Trésorier :  
Victor LEFFEVRE  
Rue de Neufchâteau 168,  
6550 Bastogne  
Tél. 062 / 213.64

**BERTRIX**  
C.C.P. 000-0380547-16  
Président :  
Edouard KIELS  
Grand-Place 22, 6800 Bertrix  
Tél. 061 / 413.89

Secrétaire-Trésorier :  
Emile COLSON  
Grand-Place 31, 6800 Bertrix  
Tél. 061 / 410.76

**BRABANT**  
C.C.P. 3522.42

Président :  
Jean GOFFART  
Rue des Prés 5  
6900 Saint-Hubert  
Tél. 061 / 619.56

Secrétaire :  
Roger REUMONT  
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles  
Tél. 02 / 48.35.04

Trésorier :  
Albert GUSTIN  
Avenue de la Brabançonne 80B  
1040 Bruxelles  
Tél. 02 / 35.34.05

**EREZEE**  
C.C.P. 8188.71

Président :  
Yvon LOMRE  
Rue des Combattants, 5460 Erezée  
Tél. 086 / 470.23

Secrétaire-Trésorier :  
Joseph BAUDOUIN  
Rue de l'Ourthe 53,  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 316.19

**ETALLE**  
C.C.P. 8239.62

Président :  
Gaston EPPE  
6741 Vanca  
Secrétaire :  
Léon POSTAL  
6735 Fraîtin (Ste-Marie s. Semois)  
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :  
R. CLAUSSÉ  
6742 Chantemelle  
**FLORENVILLE**  
C.C.P. 8048.97

Président :  
Roger FRANÇOIS, pharmacien  
6300 Florenville  
Tél. 061 / 310.44

Liste d'adresses des membres  
du conseil d'administration  
et des dirigeants des sections régionales

**PRESIDENT D'HONNEUR :**  
Général-Major G.R. Lucien CHAMPION  
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PRESIDENT NATIONAL**  
et Rédaction du bulletin :  
Albert HUBERT  
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles  
Tél. : Privé : 02 / 45.61.32  
Bureau : 02 / 19.44.50

**TRESORIER NATIONAL-ADJOINT :**  
Charles GRIMONSTER  
Rue de Viville 41, 6700 Arlon  
Tél. (h. de bureau) : 063 / 248.61  
Extension 209

**VICE-PRESIDENTS NATIONAUX**  
Robert LEPAGE  
6741 Vance  
Tél. 063 / 451.76  
Joseph ANDRE  
Brisy - 6673 Cherain  
Tél. 080 / 173.73  
Jean GOFFART  
Rue des Prés 5  
6900 Saint-Hubert  
Tél. 061 / 619.56  
René PIEDBCEUF  
Rue des Rhexius 53  
4220 Jemeppe-sur-Meuse  
Tél. 04 / 33.54.89

**ADMINISTRATEURS :**  
Administrateur du bulletin :  
Lieut.-Colonel Albert RENSON  
Avenue Emile Bossoert 38,  
1080 Bruxelles  
Tél. 02 / 25.04.76  
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur  
Ardennais » : 2133.93.

**Administrateurs-conseillers :**  
Col. BEM hon. Jean BORGNIET  
Square des Latins 60,  
1050 Bruxelles  
Tél. 02 / 48.88.59  
Colonel G.R. André LALIERE  
Ch. de Bruxelles 5, 1410 Waterloo  
Tél. 02 / 54.93.33  
Lieutenant-col. G.R. René MOINY  
Rue Petite 29, 5340 Gesves  
Tél. 083 / 670.98

**Secrétaire National :**  
Victor ROBERT  
Drève des Etangs 26,  
1630 Linkbeek  
Tél. 02 / 58.26.08

**Secrétaire National-Adjoint :**  
François GUIOT  
Avenue de la Brabançonne 80 B,  
1040 Bruxelles  
Tél. (h. de bureau) :  
02 / 34.93.00 - 34.94.00  
Extensions 221 et 301  
Privé : 02 / 34.15.98

**TRESORIER NATIONAL :**  
Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171,  
6700 Arlon  
Tél. : Privé : 063 / 243.13  
Bureau : 063 / 229.01  
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

**Secrétaire :**  
Joseph JACQUES  
Route d'Orval 18,  
6820 Florenville

**Trésorier :**  
Marcel JACQUES  
6820 Florenville

**HOUFFALIZE**  
C.C.P. 000-0762137-08  
Président :  
Joseph ANDRE  
Brisy 6673 Cherain  
Tél. 080 / 173.73

**Secrétaire-Trésorier :**  
Joseph RICAILE  
Rue Ville Basse 28,  
6660 Houffalize  
Tél. 062 / 280.54

**HUY**  
C.C.P. 000-0718009-15  
Président :  
Emile ANSELME  
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy  
Tél. 085 / 125.43

**Secrétaire-Trésorier :**  
Jean DOM  
6904 Lorcé-Arville  
Tél. 061 / 610.67

**Secrétaire-Trésorier :**  
Lucien SCHILTZ  
Route de Poix 23  
6900 Saint-Hubert  
Tél. 061 / 611.32

**VIELSALM**  
C.C.P. 8709.76  
Président :  
Roscius CATIN  
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm  
Tél. 080 / 164.77

**Secrétaire :**  
Joseph HAIDON  
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernoux

**Trésorier :**  
Emile GOOSSE  
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm  
Tél. 080 / 167.45

**VIRTON**  
C.C.P. 7291.00  
Président :  
René AUPHENNE  
Champi 24, 6663 Dampicourt  
Tél. 063 / 577.18

**Secrétaire-Trésorier :**  
Paul TALBOT  
Rue du 113e R.I.F. 114,  
6758 Signeux-Bleid

**1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS**  
B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03  
Président :  
Adjudant-chef retraité Robert MOTTE  
Secrétaire-Trésorier  
Adjudant Marcel LEURIS

SECTIONS REGIONALES

Secrétaire - Trésorier :  
Albert DESSAMBRE  
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit  
Tél. 085 / 146.88

**LIEGE - VERVIERS**  
C.C.P. 9004.16

Président :  
René PIEDBCEUF  
Rue des Rhexius 53,  
4220 Jemeppe-sur-Meuse  
Tél. 04 / 33.54.89

**Secrétaire :**  
Julien BARLET  
Quai de la Dérivation 43  
4000 Liège  
Tél. 04 / 43.34.79

**Trésorier :**  
Eugène DEVOGHEL  
Quai de l'Ourthe 4  
4000 Liège  
Tél. 04 / 43.29.46

**MARCHE-EN-FAMENNE**  
C.C.P. 3255.67

Président :  
Désiré PIROIT  
Route de Hallogne, 5406 Waha  
Tél. 084 / 316.54

**Secrétaire-Trésorier :**  
Alexis BAUDUIN  
Rue de la Plouvinette 11,  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 310.78

**NAMUR**  
C.C.P. 3640.57

Président :  
Georges GILSOUL  
Rue de Bruxelles 60  
5000 Namur  
Tél. 02 / 11.42.00 (heures de bureau)

**Secrétaire-Trésorier :**  
Léopold MISSON  
Rue de l'Eglise 6  
5820 Spy  
Tél. 07 / 78.57.40

**NEUFCHATEAU - LIBRAMONT**  
C.C.P. 000-0755191-12

Président :  
Joseph MOUZON  
Place Ch. Bergh 6, 6620 Neufchâteau  
Tél. 061 / 273.13

**Secrétaire-Trésorier :**  
Théo LEDENT  
Rue Saint-Roch 5, Neuvillers  
6603 Rocogne  
Tél. 061 / 224.77

**SAINT-HUBERT**  
C.C.P. 8001.73

Président :  
Jean DOM  
6904 Lorcé-Arville  
Tél. 061 / 610.67

**Secrétaire-Trésorier :**  
Lucien SCHILTZ  
Route de Poix 23  
6900 Saint-Hubert  
Tél. 061 / 611.32

**VIELSALM**  
C.C.P. 8709.76

Président :  
Roscius CATIN  
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm  
Tél. 080 / 164.77

**Secrétaire :**  
Joseph HAIDON  
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernoux

**Trésorier :**  
Emile GOOSSE  
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm  
Tél. 080 / 167.45

**VIRTON**  
C.C.P. 7291.00

Président :  
René AUPHENNE  
Champi 24, 6663 Dampicourt  
Tél. 063 / 577.18

**Secrétaire-Trésorier :**  
Paul TALBOT  
Rue du 113e R.I.F. 114,  
6758 Signeux-Bleid

**1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS**  
B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

Président :  
Adjudant-chef retraité Robert MOTTE

Secrétaire-Trésorier  
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

CE NUMERO

Pour des raisons déjà exposées — et la situation ne s'améliore pas — ce bulletin, quoique fort honorable, ne contient pas tout ce que nous aurions voulu y placer. Nous avons dû reporter certains textes, en réduire d'autres, et ramener à un condensé le compte rendu de notre congrès national.

L'illustration de celui-ci est déficiente parce que des clichés ne nous sont pas parvenus ou ont été égarés, et que nous n'avons reçu des photographies que d'une seule source.

Nous avons estimé que le 40<sup>e</sup> anniversaire de la remise de nos drapeaux devait avoir priorité et nous nous sommes efforcés à cet égard de présenter un rappel par le texte et par l'image qui retiendra particulièrement l'intérêt, du moins nous l'espérons.

A NAMUR, LE 28 AVRIL...

Le Congrès national de Namur restera marqué d'une pierre blanche dans nos annales, et par son programme exceptionnel, et par le nombre des participants, et par le parler de personnalités ayant répondu à notre invitation, et par le soleil qui était au rendez-vous...

Il y eut de très grands moments : cette messe célébrée en grande pompe, dans une cathédrale archicomble, avec un chœur tapissé de plus de cent drapeaux, par l'évêque de Namur, assisté de son coadjuteur et d'une quinzaine au moins d'anciens amoniers et brancardiers des Chasseurs Ardennais; l'homélie de style direct, comme nous l'aimons, de l'abbé Body; ces quelques paroles venant du cœur, prononcées par Mgr Charue à la fin de l'office et qui furent peut-être le plus bel éloge jamais entendu à l'égard des Chasseurs Ardennais « qui furent en 1940 un exemple pour le pays »; ce cortège constituant pour Namur un réel événement, car il y avait belle lurette qu'on n'y avait vu rassemblés tant d'anciens combattants; la cérémonie rue de Fer (remise du drapeau de la section si généreusement offert par notre camarade Lucien Leclère, le jumelage section de Namur - 3<sup>e</sup> Zouaves, l'inauguration de la plaque commémorative) si parfaitement orchestrée et commentée par le major Humblet; les hommages au roi Albert et à François Bovesse; la séance académique, la réception qui a suivi et l'atmosphère endiablée du déjeuner.

Grâces soient donc rendues au président Georges Gil-soul et à son bras droit Léopold Misson, qui se sont dépensés durant un an pour la préparation de cette journée, à tous leurs collaborateurs, membres du comité et autres, surtout au major Humblet, ancien commandant en second du 1<sup>er</sup> Ch.A. et adjoint au commandant de province, dont le concours fut inestimable.

Nous ne cachons pas que notre inquiétude était grande à la veille du 28 avril, car nos craintes étaient vives en présence d'un programme que nous estimions terriblement chargé.

Eh bien, quoique les Namurois se soient taillé la réputation de se hâter plutôt lentement, nous n'avons qu'un quart d'heure de retard au moment d'ouvrir la séance académique qui s'est déroulée dans les temps prévus.

Certes, le repas a commencé un peu tard, mais ce n'est pas une mince opération que de caser et nourrir quelque 450 personnes.

Il y a eu d'autres remarques quant à ce déjeuner : il paraît que le bibendum était plutôt rare... mais il est bien difficile, sans des interventions particulières, de répéter les arrosages plus que substantiels de Bertrix et d'Althus. De même pour le prix : nos camarades doivent bien se rendre compte que les prix dans les restaurants ont au moins doublé depuis dix ans et qu'il n'est plus possible

d'offrir des repas convenables à 100 ou 150 F. Il ne faut pas comparer non plus les prix pratiqués dans des établissements commerciaux avec ceux réclamés quand nous organisons nos déjeuners dans des institutions militaires ou scolaires où l'on ne nous compte que le prix des matières. Et puis, qu'est-ce que quelques dizaines de francs quand on a le bonheur de se retrouver en si grand nombre pendant de nombreuses et si agréables heures !

A ARLON, LE 25 AOUT...

Nous nous devons de commémorer dignement le 40<sup>e</sup> anniversaire de la remise de nos drapeaux par le roi Léopold. Les circonstances, c'est-à-dire les possibilités de participation de nos deux régiments d'active actuels, nous ont obligés à choisir le dimanche 25 août... sinon il fallait renvoyer la cérémonie au-delà du 10 novembre. C'est le dernier dimanche des vacances, mais la plupart sont déjà rentrés, et c'est pour eux l'occasion de se tailler une « ravette ». Certes, la date arrêtée, nous privera de la présence de nombreuses personnalités qui sont absentes en août, mais nous ne pouvions faire autrement.

Ce sera la première fois Arlon reverra défilier dans ses rues un si grand nombre de Chasseurs Ardennais. Nous espérons que la population de la ville-mère des Bérés verts, qui le peut quand elle le veut, saura se dégeler pour les accueillir chaleureusement.

La prise d'armes de la place Léopold sera grandiose et constituera un inoubliable souvenir pour les présents.

L'Armée, et surtout l'Ecole d'Infanterie, ainsi que la Fraternelle feront un gros effort pour vous accueillir généreusement. Votre président, Amis Chasseurs Ardennais, attend que vous soyez plus nombreux que jamais à ce rendez-vous exceptionnel. Inscrivez-vous sans plus tarder, UNIQUEMENT AUPRES DE VOTRE SECTION, pour le déplacement en cars ou seulement pour le repas (cf. détails à l'intérieur).

Et qu'à l'exception des invalides, tout le monde participe au défilé, le béré vert fièrement porté par tous. Ceux qui n'auraient pas ou plus peuvent en acquérir dans les sections.

Pas de tire-au-flanc, donc ! Et que l'on s'attache à décoller les pantoufflers, les indifférents; qui vient une fois, revient !

L'ARMEE

Nous espérons pouvoir traiter plus longuement dans notre prochain numéro de la situation de l'Armée, laquelle suscite de très vives inquiétudes. Nous ne voulons pas accabler le ministre en charge qui se trouve confronté à une situation qui lui échappe en grande partie; l'opinion publique est indifférente tant qu'il n'y a pas de danger immédiat, et elle est travaillée systématiquement par les actions d'une minorité subversive qui trouve des relayeurs et haut-parleurs dans certains journaux et surtout à la RTB; les partis font assaut de démagogie; les crédits budgétaires sont insuffisants; les jeunes se détournent de plus en plus de la carrière militaire, parce qu'elle n'en est plus une, et c'est le cas dans tous les pays occidentaux.

Selon des informations de presse qui n'ont pas été démenties, 1.710 volontaires de carrière auraient quitté la Force terrestre en 1973 et seulement 251 nouveaux auraient été engagés. A la mi-mars 1974, il y aurait déjà en 402 départs pour 192 arrivées.

Certes, depuis quelques mois, a été entamée une campagne de recrutements, mais les résultats seraient décevants, même dans les régions traditionnelles. Entre-temps, les vides s'accroissent dans les unités, et il se colporte

SOMMAIRE

Pages	Communications du Président
3 - 4	Arlon - 25 août - 40e Anniversaire
5	Les origines lointaines des Chasseurs Ardennais.
6	15 septembre 1934
7	Historique succinct des premières années des Chasseurs Ardennais.
8 - 10	Photos souvenirs 1924
9	Congrès national à Namur
11 - 12 - 13 - 14 - 15	Les Unités de Chasseurs Ardennais dans la campagne de Belgique
16 - 17	3e Chasseurs Ardennais
18 - 19 - 20	La vie de la Fraternelle
21 - 22 - 23	Fraternelle du 10e de Ligne 1914-1918
24 - 25 - 26 - 27	Les droits des combattants
28	Courtrai - Vinkt - 26 mai 1940
29 - 30	Varia...
31	
32	

que l'an prochain, on devrait ramener à 4.000 au maximum le nombre des participants à la Marche du Souvenir et de l'Amilié par défaut de moyens logistiques.

Nous ne cessons de le répéter: la formule de remplacement progressif des miliciens par des « professionnels » dans les forces d'intervention, que nous avons acceptée, n'est réalisable que si l'on accorde à ces volontaires des avantages particuliers, et surtout des reclassements privilégiés. Comme l'écrivait récemment l'organe de la Force terrestre en France, « les jeunes sont trompés par de faux espoirs de solution facile ». A défaut, on ne trouvera pas les VC destinés à remplacer les miliciens suite à la réduction à six mois du temps de service. Or, cette dernière n'est concevable que si les compensations en volon-

taires sont trouvées; sinon, on sera assis non pas entre deux chaises mais par terre.

### REVENDEICATIONS

Nous traiterons aussi en septembre de certains problèmes revendicatifs, et notamment de la liste de revendications qui auraient été retenues, sous le défunt gouvernement par le groupe de travail des victimes de la guerre, et dont nous n'avons vu jusqu'ici qu'une reproduction officielle. Nous avons certains commentaires à formuler à ce sujet.

Albert HUBERT,  
Président national.

## UN REMARQUABLE PLAIDOYER EN FAVEUR DU SERVICE MILITAIRE ! TOUS PRESENTS A ARLON LE 25 AOUT !

Les extraits ci-après ont été puisés dans une revue publiée, en Belgique, il y a quelques mois: ils fournissent des réponses que l'on appréciera, à propos du service militaire;

« ... le service militaire dans les rangs des forces armées et la défense de la Patrie est une tâche honorable et un devoir sacré de tout citoyen... »

« ... Le service dans l'Armée... apparaît comme une étape importante dans la vie de la jeunesse. La plupart des appelés arrivent à l'armée sans aucune spécialité, ni expérience de la vie. La première année du service militaire est pratiquement consacrée à l'étude, à l'acquisition d'une spécialité, au perfectionnement physique et à l'acquisition de connaissances et de pratiques militaires. »

« ... Durant le service militaire, la grande majorité des miliciens apprennent une ou deux spécialités, ce qui leur permet de commencer des activités professionnelles en tant que spécialistes, après démobilisation... »

« ... Le service dans l'Armée apporte au milicien un grand avantage également sur le plan personnel, il le trempe aussi bien physiquement que moralement, il en fait un citoyen adulte, prêt à participer de façon indépendante à l'activité productive de la société... »

« ... La discipline militaire est basée sur le dévouement sans réserve des soldats... à leur patrie et au principe du respect de la dignité personnelle... »

« ... Il faut ajouter que les forces armées... jouent un grand rôle dans la vie intérieure du pays, elles fournissent une aide constante à l'économie nationale, prennent part aux chantiers, aux récoltes, interviennent en cas de catastrophes, etc... »

« Il est devenu courant que les unités soient en contact étroit avec les collectifs d'entreprises industrielles et agricoles et d'institutions d'enseignement, le but principal étant d'avoir des échanges dans le domaine politique et moral, culturel et technique. »

« ... La force de l'armée... c'est précisément le fait qu'elle est étroitement et indissolublement liée au peuple... »

Les emprunts ci-avant ne proviennent pas d'une publication militaire belge; il ne

s'agit pas de déclarations de notre ministre de la Défense nationale ou d'un de nos chefs militaires. Il s'agit, en effet, d'une interview accordée au bulletin mensuel des Amitiés belgo-soviétiques par le colonel Sinitsyn s.t., attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de l'URSS en Belgique.

Chose surprenante, ces propos d'une mâle énergie, et qui font un très bon panegyrique du service de milice, n'ont suscité aucune réaction défavorable de la part du PC, CNAPD, MCP, URBDP, pas plus que des potaches, des Claude Dejardin et autres antimilitaristes systématiques.

### Le QG de la 1 DChA en mai-juin 1940



La photographie ci-dessus qui nous a été remise par le colonel Borgniet, a été prise à Zevenseken le 7 juin 1940.

On y reconnaît, de gauche à droite :

Assis : lieutenant baron Graëndl, major Leveq, général Descamps, major-médecin Lens, capitaine-commandant Borgniet, sous-lieutenant Van Derwondelen.

Debout : lieutenant Paridaens, lieutenant Gillet, un officier non identifié qui masque le lieutenant Bonnard, lieutenant Baurin, le commandant de la prévôté, capitaine Dessart et lieutenant Champion.

Manquent notamment sur ce document : l'aumônier Lallemand, le capitaine Riche (Ttr), le commandant de Briey (CT) et le commandant Guillaume (Gn).

# ARLON - DIMANCHE 25 AOUT 1974 - PLACE LEOPOLD COMMEMORATION DU 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA REMISE DES DRAPEAUX AUX 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup>  
CHASSEURS ARDENNAIS PAR S.M. le Roi Léopold III

### PROGRAMME DE LA CEREMONIE

- 10 h **Dépôt de fleurs au Monument du 10<sup>e</sup> de Ligne**  
par le président national, accompagné des trois chefs de Corps.
- 10 h 45 **Invités en place.**
- 11 h **Mise en place des troupes, place Léopold.**  
Itinéraire : les 1, 2 et 3 Ch A débarqueront à la caserne Callemeyn et arriveront par l'avenue du 10<sup>e</sup> de Ligne, la rue de Seymerich, la rue Paul Reuter, la Grand-Rue, la rue Lenoir et la rue Netzer.
- 11 h 05 **Accueil des autorités, puis des Représentants de S.M. le Roi et S.M. le Roi Léopold.**  
— Réception des Drapeaux des 1, 2 et 3 Ch A  
— Revue des troupes  
— Evocation historique  
— Discours par :  
le président national de la Fraternelle  
le gouverneur du Luxembourg  
une haute personnalité  
— Hommage au Mémorial de la province  
— Défilé des troupes et des Anciens, précédé d'un show de la musique des Forces de défense de l'intérieur
- Vers 12 h 30 **Vin d'honneur**  
— Mess officiers pour les personnalités et les membres du conseil d'administration.  
Mess sous-officiers, caserne Callemeyn pour les Anciens et les personnes les accompagnant.
- Vers 13 h 30 **Lunch au mess des officiers pour les autorités**  
**Repas au mess sous-officiers de l'E.I. pour les autres participants**

MENU : — Cornet au jambon, macédoine de légumes  
— Potage  
— Poulet, pommes frites, salade  
— Dessert  
— Bière et café

Prix : 80 F, tout compris.

Inscriptions : exclusivement dans les sections, pour le 10 août.  
— La Fraternelle offrira des boissons complémentaires.

### INSTRUCTIONS POUR LES PARTICIPANTS

- Tous les Anciens auxquels leur santé le permet prendront place dans les rangs pour le défilé, quel que soit leur grade.
- Beret vert et décorations, petit ou grand module.
- Accès : Pour les cars et voitures venant de la direction de Bastogne, Neufchâteau ou Eialle : Square Astrid, rue Léon Castillon, Place des Fusilles, avenue Nothomb, rue Netzer, rue St-Jean, place des Chasseurs Ardennais.  
Débarquements possibles : avenue Nothomb et rue Netzer si la circulation le permet. Egalement square Albert (Eglise St-Martin). Eviter l'avenue du 10<sup>e</sup> de ligne et le centre.  
N.B. : Des trains arrivent à Arlon en provenance de Bruxelles à 9 h 33 et 10 h 38.
- Parcage : Les parcages suivants sont imposés :  
— Pour les invités au mess des officiers (e.a. membres du conseil d'administration) : Square Albert ou parking privé du mess.  
— Pour les autorités n'ayant pas de chauffeur et pour les invalides : parking situé entre le Palais de Justice et l'hôtel du Nord.  
— Pour tous les autres : Place des Chasseurs Ardennais (à côté caserne Léopold).
- Rassemblement : Les anciens se rassembleront pour 10 h 45, place Léopold. Ils occuperont les estrades latérales de part et d'autre de la tribune centrale. Des places spéciales seront réservées aux veuves de guerre et aux invalides. Les drapeaux occuperont le perron du Palais de Justice. Les personnes qui accompagneront prendront place dans la foule autour de la place Léopold.
- Défilé : Dès le départ des troupes, les anciens Ch A se réuniront face à la poste dans le parc. Ceux occupant l'estrade à gauche de la tribune officielle passeront derrière celle-ci. Leur mise en place se fera au Marché-aux-Légumes où ils se rendront via la rue de la Poste, la rue Renoir et la Grand-Rue. Les drapeaux gagneront directement la place du Marché-aux-Légumes. Les Anciens défilèrent derrière les troupes.
- Dislocation : Les invités au mess officiers quitteront les rangs rue Netzer. Le reste du cortège se disloquera place des Chasseurs Ardennais où l'on récupérera les cars et voitures. Les accompagnants se rendront directement place des Chasseurs Ardennais par la Grand-Rue et la rue Paul Reuter (Athénée).
- Caserne Callemeyn : Par l'avenue du 10<sup>e</sup> de Ligne. Parcage au Quartier suivant fléchage et jalonnement mis en place par l'E.I.
- Vin d'honneur : Maitronk d'honneur offert aux Anciens, au mess sous-officiers, par la ville d'Arlon. La Fraternelle offrira des boissons aux troupes dans les cantines.
- Déjeuner : Comme indiqué ci-dessus, on doit s'inscrire exclusivement dans sa section, pour le 10 août. Les sections feront connaître, soit au président de la section d'Arlon, Joseph Schmitz, soit au trésorier, Fernand Crochet le nombre approximatif de participants d'abord, puis le nombre ferme pour le 12 août, de manière à ce que l'Ecole d'Infanterie soit fixée pour le 15 août. Comme indiqué ci-avant, la Fraternelle offrira des boissons complémentaires aux assistants.

ET QUE TOUS LES RECORDS DE PARTICIPATION SOIENT BATTUS !

Le Président national.

# LES ORIGINES LOINTAINES DES CHASSEURS ARDENNAIS

EXTRAITS DE « DETRESSE ET ESPERANCE »  
par le Général Fernand CORNIL (1)

« En 1909, j'étais lieutenant des Grenadiers, professeur à l'Ecole des Cadets. J'aimais écrire — déjà — mais ce droit, pour les officiers, était restreint et soumis à une censure sévère. L'orthodoxie la plus rigoureuse comme la plus étroite était exigée. Mon affranchissement à son égard faillit me coûter un blâme dont, cinq années plus tard, j'eusse été vraiment très fier... »

« Collaborateur à titre bénévole à la « Province de Namur » que dirigeait un de mes amis, ardent patriote, j'écrivais dans ce journal sous le pseudonyme « Roc » la chronique militaire hebdomadaire. J'y publiai notamment — 1906-1910 — une étude sur « la situation militaire de la Belgique ». Je lis dans le chapitre relatif à la défense de la Meuse (article du 15 décembre) :

« ...Certaines grandes unités de cavalerie avec de l'artillerie à cheval, appuyées par des Corps d'infanterie à effectifs renforcés dès le temps de paix, ne seraient-elles pas chargées d'un vigoureux mouvement offensif qui nous surprendrait en période de mobilisation, et qui ferait tomber l'une au moins de nos positions fortifiées avant qu'elles aient reçu le complément de leur garnison de défense et tandis que notre armée de campagne serait à peine rassemblée dans sa classique position de concentration ?... »

Enfin, dans le dernier article :

« ...Le péril, c'est « l'invasion brusquée ». Or, dès cette première heure, l'Allemagne peut lancer sur notre frontière les régiments de cavalerie qui sont en garnison à Cologne, Bonn et Trèves, ainsi que les troupes d'infanterie et d'artillerie de ces villes, d'Aix-la-Chapelle et celles rassemblées au camp d'Elzenborn. Ces groupements, appuyés d'une quantité de troupes légères, seraient sur la Meuse et l'Ourthe avant que nous les couvrions... La solution me paraît devoir être cherchée dans les moyens qui nous mettent à même de résister à cette première tentative : « Organisation de détachements de couverture » (bataillons de carabiniers, de cyclistes, puis — surtout — armés de mitrailleuses en garnison dès le temps de paix dans le sud-est et le sud du pays, avec, comme appui efficace, des effectifs convenables à Liège et à Namur, sans oublier Huy. Car est-il certain que l'on oserait aventurer notre armée de campagne sur la rive droite de la Meuse, loin d'Anvers — notre réduit national — dont elle pourrait être coupée — malgré les têtes de pont créées sur ce fleuve ?... »

« En 1927, reprenant l'idée que j'avais esquissée en fin de mon dernier article de 1911, idée qui me tenait plus que jamais à cœur, je publiai — comme colonel — dans « La Belgique Militaire » un travail sur la « Défense du Luxembourg ». En 1914, cette province avait été abandonnée à son triste sort. Il ne fallait plus que pareille ignominie se renouvelât.

« J'extrait quelques lignes de ce long travail qui incite — une fois n'est pas coutume — l'autorité militaire à étudier la question de plus près :

« Le problème de la défense de notre Luxembourg se repose tout entier... La préparation de cette défense doit être étudiée dans tous ses détails, avec la plus extrême minutie. Dans son exécution, trois facteurs : mobilité, rapidité, efficacité. Elle doit comprendre des



Le lieutenant Dhuren présente au Roi, son camarade de promotion à l'Ecole militaire, le drapeau du 2 Ch. A.

(Cliché « l'Avenir du Luxembourg »).

« troupes spéciales bien au courant du rôle qu'elles auraient à remplir et à pied d'œuvre, dès le temps de paix... Un plan « secret » des destructions profondes à effectuer doit être établi, et leurs moyens sur place : 1914 ne peut se répéter... Les détachements spéciaux de protection avec leurs pionniers pourront rompre le combat pour disparaître et réparaître sur d'autres points, harcelant l'ennemi, entre les lieux de destructions en profondeur, grâce à leur connaissance d'un terrain propice aux embuscades, se comportant, en un mot, comme nos héroïques carabiniers-cyclistes, « les Diables noirs » du début de la guerre... Il faut qu'aux endroits critiques, nous soyons nous-mêmes avant le premier jour des hostilités, accomplissant la tâche préparée et étudiée dans ses moindres détails, avec des troupes spéciales rompues à ce genre d'exercices... La création d'un Corps de Chasseurs Ardennais répondrait à ces divers desiderata... »

Le problème fut résolu dans ce sens quatre ans plus tard, et les troupes luxembourgeoises affectées à cette glorieuse mission reçurent même ce nom de « Chasseurs Ardennais » que j'avais proposé. Et voyez l'importance du facteur psychologique : alors que le 10<sup>e</sup> de Ligne, en garnison à Arlon, était considéré comme l'enfant pauvre de l'infanterie — c'était l'abomination de la désolation pour l'officier que d'être désigné pour ce lointain pays — ce devint un privilège de porter le bérêt vert orné de la tête de sanglier, de ce « sanglier » qui en découvrant un jour...

« Je dois avouer que l'on fit mieux et plus que ce que j'avais entrevu dans mes propositions : en quelques années, l'Ardenne fut transformée en un « quâpter » fortifié... dont on ne se servit pas en 1943, ainsi que nous le verrons plus loin. Mais nos « petits ma cassins », à la foi robuste, portant dans le cœur un esprit régionaliste sagement dominé par le sentiment patriotique, firent partout — du beau travail : à la Lys, en terre flamande, comme à la Meuse, en terre wallonne.

# - 15 SEPTEMBRE 1934 -

## CE JOUR LA...

★ Le Roi était accompagné du lieutenant général Tormonia et du capitaine baron Jacques de Dixmude.

★ Le Souverain fut accueilli par MM. Albert Devèze, ministre de la Défense nationale et Fernand van den Corput, gouverneur de la province.

★ M. Hubert Pierlot, ministre de l'Intérieur, était présent, mais dans les rangs de ses camarades de la Fraternelle du 10<sup>e</sup> de Ligne.

★ Les troupes étaient placées sous le commandement du lieutenant général Verhavert.

★ Les trois détachements étaient commandés comme suit :

1 ChA : Cdt : major Massonnet  
Bon à pied : major Desmedt  
Bon cy : major Georges

2 ChA : Cdt : major Deneckere  
Bon à pied : major Dewasch  
Bon cy : major Deneckere

3 ChA : Cdt : lieutenant-colonel Robert  
Bon à pied : commandant Wagner  
Bon cy : major Eyckmans

★ Les trois bataillons à pied étaient constitués de l'ancien 10<sup>e</sup> de Ligne, caserné à Arlon, et dont la dénomination était devenue, depuis l'arrêté royal du 10 mars 1933, « Régiment de Chasseurs Ardennais ».

★ Les drapeaux furent présentés au roi Léopold par les trois officiers instructeurs de la compagnie Ecole : capitaine Bricart (1 ChA), lieutenant Dhuren (2 ChA) et lieutenant Peel (3 ChA).

★ Les porte-drapeau étaient : capitaine Krack (1 ChA), lieutenant Albert Requier (2 ChA) et lieutenant Eugène Gillet (3 ChA).



Le roi Léopold s'entretient à Wetzling avec M. Fernand van den Corput, gouverneur du Luxembourg.

## LE DISCOURS DU ROI



Le 15 septembre 1934 à Wetzling, les Chasseurs Ardennais écoutent, au « portez armes », le discours historique prononcé par S.M. le Roi Léopold III à l'occasion de la remise de leurs drapeaux. Aux côtés du Souverain, M. Albert Devèze, ministre de la Défense nationale.

### Officiers, Sous-Officiers, Soldats des Chasseurs Ardennais,

Les drapeaux que je vous remets aujourd'hui sont ceux des régiments appelés, en cas de mobilisation, à être constitués par vos bataillons.

Ces emblèmes sacrés vous sont confiés en dépôt. C'est autour d'eux que se rallieraient, le jour où la Patrie serait menacée, les premiers, deuxième et troisième régiments de Chasseurs Ardennais.

Je vous les donne avec la plus entière confiance, car je connais les sentiments élevés qui vous animent, et particulièrement votre profond attachement à la Patrie.

Dès avant la création de vos unités, l'opinion publique vous a témoigné une attention exceptionnelle et le gouvernement, en la personne du ministre de la Défense nationale, s'est plu à déployer, à votre égard, une sollicitude et une libéralité que vous envient les autres Corps de l'Armée.

En vous attribuant un poste d'honneur à la frontière, la Nation fonde sur vous les plus grands espoirs ; vous les justifierez, je n'en doute pas, par votre esprit de discipline, votre habileté tactique, vos capacités manœuvrières et par l'ardeur à vous préparer à la lourde mission qui peut vous incomber.

Dans l'exécution vigilante et persévérante de votre tâche, vous poursuivrez la tradition glorieuse du 10<sup>e</sup> régiment de Ligne, dont vous êtes issus, et qui fit preuve d'une si belle conduite en 1914, dès son premier choc avec l'envahisseur, à la bataille de Namur.

Officiers, sous-officiers, soldats des bataillons des Chasseurs Ardennais :

**JE VOUS CONFIE CES DRAPEAUX, DONT LES DESTINEES SONT DESORMAIS LIEES AUX VOTRES. A VOUS D'EN FAIRE DE GLORIEUX EMBLEMES, CAR LA GLOIRE D'UN DRAPEAU EST FAITE DE LA BRAVOURE, DE L'HEROISME ET DU SACRIFICE DE CEUX QUI SERVENT SOUS SES PLIS.**

## Historique succinct des Chasseurs Ardennais, de leur création jusqu'en mai 1940

Le texte schématique qui suit est basé principalement sur une note élaborée par le colonel BEM h<sup>o</sup> Jean Borgniet, administrateur-conseiller de la Fraternité, qui, en qualité de lieutenant, fut attaché, dès sa constitution, à l'Etat-major du Corps des Chasseurs Ardennais et qui, en mai 1940, en qualité de capitaine-commandant, dirigeait le Service de Renseignements ou 2<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> D Ch. A. Il a pu compter sur la bienveillante assistance du commandant d'Aviation Servais — un Arlonais — chef de la section historique du Service historique des Forces armées, pour la recherche de certains éléments. Ces données ont été complétées par des indications fournies par le général Champion et par la documentation du président national.

Il nous faut toutefois souligner qu'il est souvent impossible de garantir, aujourd'hui, l'exactitude de certaines dates. Notamment, un délai a pratiquement toujours existé — et il fut parfois assez long — entre une désignation et une prise de fonctions : c'est presque toujours la première que l'on connaît. D'autre part, certaines désignations ne sont jamais devenues effectives : tel fut le cas, par exemple, pour le 2 Ch. A. où le chef de Corps désigné en 1934 n'a jamais pris ses fonctions, de telle sorte que le commandant du Bataillon Cy, le major Deneckere, commanda le détachement, puis le groupement mixte a.1. jusqu'à l'arrivée, en avril/mai 1935, du colonel Daumerie.

Nous avons volontairement ramené ce texte à ses grandes coordonnées. Nous renvoyons nos lecteurs à d'autres publications, et plus particulièrement au début de l'article du général Champion ayant paru en page 16 de notre précédent numéro, et au discours prononcé au congrès de Namur par le président national.

Nous recevons évidemment volontiers toutes observations, adjonctions ou rectifications que certains voudraient faire à ce travail. Prière de s'adresser au président national qui prend la responsabilité du document.

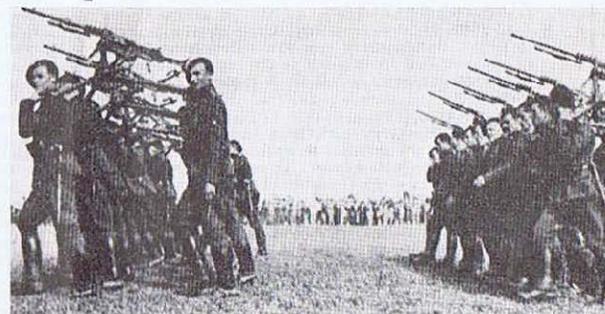
- Février 1933 : création de l'Etat-Major des TDLN (Troupes de Défense Luxembourg-Namur), sous le commandement du lieutenant général Verhavert.
- Arrêté royal n° 34.284 du 10 mars 1933 : le 10<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Arlon, s'appellera dorénavant « Régiment de Chasseurs Ardennais ».
- Le dernier chef de Corps du 10<sup>e</sup>, le colonel BEM Jacquain, remetra peu après le commandement du nouveau régiment au lieutenant-colonel BEM Chardome, remplacé en avril 1934 par le major Massonnet.
- Entre le 1<sup>er</sup> mars 1934 et fin août 1934 :
  - 1) Formation, au camp de Beverloo, des unités cyclistes frontière (UCyF);
  - 2) Constitution progressive, à Arlon, de l'Etat-Major du Corps des Chasseurs Ardennais :
    - Commandant : général Jacquain;
    - Chef d'Etat-Major : lieutenant-colonel BEM Chardome;
    - Capitaines Kremer et Pirnay;
    - Lieutenants BEM Remy et Borgniet, venant de l'Etat-major des TDLN.
- Cet Etat-major fonctionna d'abord rue Godefroid Kurth, puis à la caserne Callemeyn jusqu'à l'automne 1936.
- Après une période d'instruction et de formation à Beverloo, et des manœuvres en Ardenne, les bataillons cyclistes sont arrivés à Arlon, Bastogne et Vielsalm le 31 août 1934.
- Fin août 1934, ont été ainsi constitués trois détachements comprenant, chacun un bataillon d'infanterie à pied composé de miliciens, et un bataillon de cyclistes composé uniquement de volontaires de carrière.
- Le 18 août 1934, arrivée à Arlon du cadre du groupe d'Artillerie des Chasseurs Ardennais, commandé par le major Hautem.
- Le 15 septembre 1934, le roi Léopold III remet solennellement leurs drapeaux aux trois détachements sur la plaine de Waltzing, près d'Arlon. Ces détachements sont appelés à former, en cas de mobilisation, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de Chasseurs Ardennais casernés respectivement à Arlon, Bastogne et Vielsalm. L'arrêté royal créant ces trois drapeaux a paru au « Moniteur belge » des 6/7 août 1934.
- Le 25 septembre 1934, arrivée des Artilleurs à Arlon.

- Par arrêté royal du 8 novembre 1934, les trois détachements deviennent des groupements mixtes.
- A ce propos, le général Champion nous a fait justement remarquer que les groupements mixtes (Infanterie à pied + Unité cycliste) existaient effectivement depuis septembre 1934, car sans cela, comment auraient-ils pu recevoir leurs drapeaux qui étaient bien, le 15 septembre 1934, les emblèmes des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> groupements mixtes de Chasseurs Ardennais, et non des fanions de détachements ? Ces derniers n'auraient d'ailleurs pu avoir d'existence statutaire, ni de drapeaux, ni d'étendards. En vérité donc, on doit considérer l'arrêté royal du 8 novembre 1934 comme un arrêté de confirmation.
- A la même époque, le colonel BEM Descamps est désigné pour prendre, à Arlon, le commandement du 1<sup>er</sup> groupement mixte.
- Le 13 avril 1934, le lieutenant-colonel Bost est désigné pour prendre le commandement du 2<sup>e</sup> groupement mixte à Bastogne, mais cette mutation est annulée par une dépêche de... même date, et le commandement est confié au colonel Daumerie.
- En 1936, le général Jacquain est remplacé à la tête du Corps des Chasseurs Ardennais par le général chevalier de Nève de Roden.
- Le 24 mars 1937, les groupements mixtes sont érigés en 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de Chasseurs Ardennais.
- Chefs de Corps :
  - 1 Ch A : colonel BEM Descamps jusqu'à l'automne 1937, puis colonel BEM De Schepper;
  - 2 Ch A : colonel Daumerie jusqu'au 26 mars 1938, puis colonel BEM Mercx;
  - 3 Ch A : colonel Robert, sans interruption de 1934 à 1940.
- Septembre 1936 : le colonel BEM Chardome, chef d'Etat-major du Corps, reçoit un ordre de mutation pour le 3<sup>e</sup> Chasseurs à pied, à Tournai.
- Octobre/novembre 1936 : le QG du Corps des Chasseurs Ardennais est transféré d'Arlon à Namur, et placé sous le commandement du général Pire avec, comme adjoint, à partir de mars/avril 1938, le général Descamps. Le chef d'Etat-major était selon toute vraisemblance, le lieutenant-colonel Decour.
- 1<sup>er</sup> juillet 1937 : le Corps devient la Division des Chasseurs Ardennais sous le commandement, toujours, du général Pire auquel succède, à la fin de 1938, le général Deffontaine.
- Automne 1937 : tous les bataillons sont mis à vélo, sauf évidemment les unités motorisées.
- Mobilisation du 25 août 1939 (première phase) : la Division des Chasseurs Ardennais, à la tête de laquelle avait été appelé le lieutenant général Ley en remplacement du lieutenant général Deffontaine, devenu commandant des TDLN qui seront dénommées VII CA à partir du 22 novembre 1939, comprend six régiments d'infanterie plus un régiment d'Artillerie, des unités de services et de renforts.
- Les 3, 4, 5 et 6 Ch A sont placés sous le commandement direct du lieutenant général Ley (QG initial à Modave), tandis que le général Descamps est commandant du groupement sud (1 et 2 Ch A) dépendant tactiquement du commandant des TDLN, puis du commandant du groupement K (lieutenant général Keyaerts) créé le 21 septembre 1939.
- Le 22 novembre 1939, création de deux Divisions de Chasseurs Ardennais :
  - la 1<sup>re</sup> D Ch A (1, 2 et 3 Ch A) sous les ordres du général Descamps;
  - la 2<sup>e</sup> D Ch A (4, 5 et 6 Ch A) commandée par le lieutenant général Ley.
- Le 11 janvier 1940, le régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais reçoit la dénomination du 20<sup>e</sup> d'Artillerie.
- Le 13 février 1940, le groupe de canons How 105 mm du 20 A quitte la position Ourthe pour la position Meuse, et le 15 février, le 20 A est augmenté d'un quatrième groupe de trois batteries How 105.
- Le 16 février 1940, création, commencée à Bruxelles puis achevée à Gembloix, du bataillon-moto VII CA ou bataillon-moto des Chasseurs Ardennais, dirigé d'abord par le commandant Flébus puis par le major Kremer.

(Suite en page 10)

## PHOTOS SOUVENIRS 1934

2



1. Un Drapeau est présenté au Roi, vraisemblablement, celui du 1 Ch. A.
2. Un défilé original.
3. La revue des troupes par le roi Léopold, accompagné du lieutenant général Verhavert, commandant les TDLN.
4. Le moment le plus solennel : le premier salut aux nouveaux emblèmes.

3



4

(Suite de la page 8)

- Le 9 mars 1940, formation du 7e Chasseurs Ardennais sous les ordres du colonel Triest. Vers la même date, création à Charleroi du CRI/Chasseurs Ardennais commandé par le général-major de réserve Lambert, et qui aurait dû comprendre, outre le 7 Ch A, un 8 et un 9 Ch A.
- Avril 1940 : le 20 A est envoyé sur le canal Albert dans le secteur de Maestricht, non loin d'Eben-Emael, en lieu et place du 11 A. A la place de son régiment d'Artillerie totalement motorisé, le 2 D Ch A reçoit le 12 A hippomobile.
- A la mobilisation, en août 1939 la Division de Chasseurs Ardennais était une grande unité comptant 35.000 hommes, comportant douze bataillons cyclistes, six bataillons portés, quarante-quatre T 13, neuf T 15, vingt-quatre mortiers 76 mm et six Compagnies de motocyclistes; elle comportait également trois bataillons cyclistes de renfort, un régiment d'Artillerie à deux groupes automobiles à deux batteries de 4 C 75 mm, et un groupe automobile de deux batteries de 4 How 105 mm, une Compagnie de mitrailleuses anti-aviations, des services et des renforts.
- Le 9 mai 1940, vingt-deux bataillons de Chasseurs Ardennais étaient prêts au combat, sept bataillons défendaient un front de quelque 85 km à la frontière de l'Est, de Trois-Ponts jusque Athus. En réalité, le front s'arrêtait à La Corne du Bois des Pendus, le sud vers Arlon et Athus étant constitué uniquement de destructions et obstructions. Deux bataillons étaient sur l'Ourthe, et les neuf bataillons de la 2 D Ch A au nord et à l'ouest de la Meuse: Le bataillon-moto stationnait à La Roche et Erezée, tandis que le 7 Ch A était à Bruxelles.

### Organisation des unités

Les groupements mixtes furent initialement composés, chacun, d'un bataillon à pied issu de la répartition des trois bataillons d'infanterie du 10e de Ligne dénommé, depuis 1933, régiment de Chasseurs Ardennais, et d'un bataillon cycliste frontière composé exclusivement de V.C. Ainsi que nous le rappelle le général Champion, qui fut chef de peloton dans le bataillon Cy du 3 Ch A dès la formation, puis qui commanda comme lieutenant la 2e Cie Cy F en 1935/1936, les volontaires de 1934 étaient composés en majorité, et par ordre d'importance, de H-nuyers, Brabançons, Liégeois, Namurois, plus des Luxembourgeois, quelques volontaires des cantons de l'Est, des Flandriens et des Limbourgeois. De même, les cadres (officiers et sous-officiers), tous d'active à la formation des UCyF, provenaient de tous les régiments d'Infanterie de Belgique auxquels une DM du ministre Albert Devèze avait dû, finalement, imposer les contingents à fournir.

Cette réelle situation du recrutement de la troupe a surtout traduit le grand drame de la situation économique de l'époque, continue notre président d'honneur, en même temps que la démographie des provinces wallonnes et la pérennité des zones de recrutement de soldats de méfier dans nos régions, depuis « l'Infanterie espagnole » de Rocroi dont a parlé Bossuet.

Les groupements mixtes comprenaient également une Compagnie mortiers 76 mm, une Compagnie C 47 ATK, plus des autos blindées.

En 1935, les groupements mixtes s'enrichissent d'une Compagnie de mitrailleurs, d'une Compagnie de mortiers, chacun, et d'une Compagnie de C 47 tractés, plus un peloton d'éclaireurs.

En juillet 1935, les bataillons Cy F sont définitivement intégrés dans les groupements mixtes.

Le 24 mars 1937, les groupements mixtes qui devenaient régiments étaient composés, chacun, de deux bataillons dont un cycliste, de deux Compagnies à deux pelotons, plus une Compagnie engins (un peloton de quatre Mi, une peloton C 47 T 13, une section de deux Mo 76 et une section de deux AB T 15).

Après les manœuvres de septembre 1937, les bataillons à pied sont dotés de bicyclettes, et les volontaires de carrière remplacés progressivement par des miliciens, en raison de la reprise économique.

En 1937 aussi, on crée l'échelon arrière des Chasseurs Ardennais comprenant les bataillons de recrues et les dépôts de mobilisation des 4e, 5e et 6e régiments de Chasseurs Ardennais à Flawinne, Seilles et Anthel. En même temps, l'Ecole divisionnaire et le groupe d'Artillerie s'installaient à Namur.

En mars 1938, chaque Compagnie reçoit un peloton de quatre Mi; il n'y a plus de mortiers, lesquels seront remis à la 2 D Ch A lors de la mobilisation, mais à la Compagnie engins, on ajoute neuf T 13 et un peloton motocyclistes.

A la mobilisation, les trois premiers régiments se composaient, chacun, de trois bataillons à trois Compagnies cyclistes, comprenant chacune trois pelotons de fusiliers et un peloton de mitrailleurs; d'une Compagnie de seize C 47 T 13, et d'une Compagnie-moto à trois pelotons motocyclistes et à un peloton de 3 AB T 15; et enfin, d'une Compagnie médicale.

Le QG était composé d'un Etat-major, d'une Compagnie Génie, d'une Compagnie TTR, d'une Compagnie Intendance, d'un Corps de transport comprenant un peloton de Mi/AVI, un PAMI, un PAMAT et un ARCA, d'une ambulance D Ch A et d'une Compagnie Prévôté.

La 2 D Ch A avait un QG identique à la celui de la 1re. Les trois régiments comprenaient, chacun, un bataillon cycliste et deux bataillons portés. Il y avait, en outre, par régiment, une Compagnie de huit mortiers 76 mm, une Compagnie moto, un peloton de trois C T 1 5 et un peloton de quatre C 47. En fait, les Compagnies moto furent dissoutes en octobre 1939 pour donner les engins au Corps de Covallerie; les camions furent également enlevés, de même que les autos blindées et les C 47.

Il y avait, au début de la mobilisation, trois bataillons cyclistes de renfort composés de vieilles classes, et qui furent démobilisés en octobre ou novembre 1939.

Le 7e Chasseurs Ardennais, dont un bataillon fut capturé à Boulogne le 21 mai 1940, fut installé à Pont-Saint-Esprit, en Ardèche. Il était composé d'un bataillon destructions à quatre Compagnies, d'un bataillon de renfort à quatre Compagnies, d'une Compagnie école et d'une Compagnie de services généraux; il semble qu'on y ait ajouté des troupes auxiliaires, une autre Compagnie de services généraux venant du 5 CRI, le bataillon TA n° 17.

Enfin, le 20 A comprenait trois groupes automobiles de deux groupes de huit canons 75 mm 1934, et un groupe de huit obusiers 105 mm, ainsi qu'une Compagnie de Mi anti-aviations.

Il nous faut encore ajouter que la dotation organique de seize canons anti-chars 47 T 13 par régiment n'était atteinte que pour un seul des régiments, en 1940, et qu'il y avait, en tout et pour tout, trente-deux C 47 T 3 au lieu des quarante-huit indiqués.

# LE CONGRES NATIONAL DE NAMUR DE GRANDIOSES CEREMONIES

Nous ne pouvons songer à narrer par le menu les imposantes manifestations qui ont marqué à Namur, le dimanche 28 avril 1974, le XXIX<sup>e</sup> Congrès National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

La veille déjà, conjointement avec les fraternelles des régiments namurois, hommage avait été rendu aux morts de la province. Le soir, cérémonies à TEMPLoux dont nous rendons compte ailleurs.

Pour ce qui concerne les manifestations du dimanche matin, nous ne pourrions mieux faire que d'emprunter la relation excellente et bien synthétisée qu'a faite Isy Laloux pour « Vers l'Avenir » et « L'Avenir du Luxembourg ».

### MESSE SOLENNELLE A LA CATHEDRALE SAINT-AUBAIN

Dimanche matin, une messe solennelle est célébrée en la Cathédrale Saint-Aubain, à Namur.

Les trompettes thébaines saluent l'entrée d'un parterre exceptionnel de hautes autorités militaires, civiles et religieuses, provinciales et locales.

Le cortège du clergé, en ornements immaculés, est conduit par S. Exc. Mgr Charue, évêque de Namur, et Mgr Mathen, évêque coadjuteur, ainsi que M. le chanoine Tasiaux, archiprêtre de la Cathédrale.

La messe est rehaussée, de façon très brillante, par la chorale royale « Les bardes de la Meuse », sous la direction de M. Grapotte, qui interprétera notamment : « Gloire aux Vaillants » et l'Alleluia, de Haendel.

Les orgues sont tenues par le maître Jean Verrees. A la sortie, le trompette Freddy Debuissou, soliste à la Musique des Guides et professeur au Conservatoire de Namur, fera retentir une fanfare triomphale de Purcell.

Les chants étaient dirigés par l'abbé Paul Léonard, maître de chapelle à la Cathédrale.

A l'homélie, M. l'abbé Body, ancien aumônier des Chasseurs Ardennais, a évoqué, en termes excellents, l'esprit de cette unité, fait d'un mélange d'esprit frondeur, de discipline d'un peu de chauvinisme et d'une inoubliable camaraderie. S. Exc. Mgr Charue a exprimé toute sa sympathie et son attachement aux vétérans des Chasseurs Ardennais.

### UN DEFILE TRIOMPHAL A TRAVERS LA VILLE

Conduit par la superbe musique des Forces de Défense de l'Intérieur, qui porte les insignes des Chasseurs Ardennais, un cortège vraiment triomphal, et d'ailleurs baigné de soleil, a parcouru les rues de la ville. Ils étaient des centaines et des centaines, parmi eux de nombreux prêtres, à avoir recouvert fièrement le bérêt vert à hure de sanglier.

Une marée de drapeaux précédaient le cortège. Après la cérémonie près de l'Hôtel de Ville, les vétérans allaient défiler devant les détachements évoquant le folklore namurois, qui leur rendirent les honneurs et tirèrent des feux de salves; les arbalétriers namurois, en cotte de mailles, qui gardaient jadis les remparts de la ville; les braves « Canaris » de la Révolution brabançonne; les

groggnards de Grouchy; les volontaires en sarrau, de 1830.

Dans le cortège, les chéchias rouges du 8<sup>e</sup> Zouave français recueillirent les applaudissements spontanés du public. Il en fut de même des étendards des valeureux régiments namurois.

### IMPOSANTE CEREMONIE RUE DE FER

Non loin de l'Hôtel de ville, une très belle plaque, apposée sur la façade de l'Ecole Technique de l'Etat, va rappeler désormais le séjour en ces locaux de la Batterie Ecole (NDLR; et de la Compagnie Ecole) des Chasseurs Ardennais, dans l'immédiat avant-guerre.

Aux abords de ce bâtiment sont rangés la musique des FDI; un détachement, en bérêts bleus du 20<sup>e</sup> d'Artillerie, issu de l'Artillerie des Chasseurs Ardennais, des détachements d'honneurs du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais (NDLR; et du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais) portant les uniformes et les armes et exécutant fidèlement le drill de 1940 et d'aujourd'hui, et un peloton de l'Ecole d'Infanterie dans l'uniforme bleu et rouge et le haut shako des fantassins du 10<sup>e</sup> de Ligne, en 1860.

Commentée par le major Humblet, la cérémonie verra se succéder l'inauguration du mémorial, la remise à la section de Namur par M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, de l'étendard offert par M. Lucien Leclere.

La section de Namur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et les Vétérans du 8<sup>e</sup> Zouave, unis jadis à TEMPLoux dans l'épreuve du feu, échanteront leurs couleurs.

Le colonel BEM Leblanc, chef de Corps du 20A, unité filleule de Namur, M. Gilsoul, président de la section de Namur; M. Emile Lebrun, bourgmestre, passent en revue les « bérêts verts » et inaugurent le mémorial.

Musique en tête, le cortège va ensuite fleurir le monument national au Roi Albert, à la pointe du Groggnard.

### A LA MAISON DE LA CULTURE

Débauche de couleurs sur le parvis de la Maison de la Culture où Groggnards

et Canaris accueillent par des feux de salve des délégations des anciens Chasseurs.

Devant la dalle portant la célèbre phrase du Gouverneur Bovesse « Lorsque tout s'écroule, ce qui demeure, c'est l'esprit », une garde d'honneur de la Royale Moncrabeau encadre le portrait du regretté disparu.

(ici s'achève notre emprunt à Isy Laloux.)

Le président national fleurit le portrait de ce grand patriote.

A 12 h 15, la séance académique est inaugurée par le salut aux drapeaux et l'hommage aux morts. Le président évoque spécialement la mémoire des sept miliciens morts accidentés à Spich, en août 1973, et de : Joseph Appart, ancien secrétaire du 10, Albert Baubeur, Lt-Col. BEM Jacques, Col. Léon Krémer, Maurice Noël, Louis Petit, Raymond Reuter et Adrien Tay.

Après les rituels souhaits de bienvenue, il ouvre la 29<sup>e</sup> assemblée générale statutaire de l'A.S.B.L. « Fraternelle des Chasseurs Ardennais ». Toutes les sections sont officiellement représentées, sauf Florenville. Les rapports qui ont fait l'objet d'un long examen de la part des délégués mandatés des sections sont adoptés tambour battant. Décharge de gestion est donnée au Conseil d'administration. Le budget 1973-1974 est approuvé, de même que l'augmentation à 50 F de la cotisation fédérale à partir de 1975.

Les administrateurs sortants : le vice-président Goffart, le secrétaire national Robert et l'administrateur-conseiller, colonel Moiry sont réélus par acclamations, de même que les délégués des sections. Sont élus encore administrateurs, pour la première fois, les nouveaux présidents des sections d'Arlon (Joseph Schmitz) et de Neuchâteau-Libramont (Joseph Mounzon).

La séance académique reprend avec son plat de résistance, le discours du président national, reproduit largement ci-après.

Ensuite, la plaquette d'honneur de la Fraternelle et un drapeau ardennais sont remis à MM. René Close, gouverneur de

## CONSTITUTION D'UNITES CYCLISTES FRONTIERE

(tiré de « Belgique Militaire » 64e année — 14.1.1934 — n° 2795)

Il sera constitué, à la date du 15 mars 1934, des unités cyclistes chargées d'assurer la couverture des frontières.

Des unités d'expression flamande seront affectées aux garnisons de Beverloo, Maeskyk et Lanaken.

Des unités d'expression française seront affectées aux garnisons de Visé, Humberg, Henri-Chapelle, Verviers, Malmedy, Vinsalm, Bastogne et Arlon; ces trois dernières constitueront les trois bataillons cyclistes affectés à chacun

des régiments d'Infanterie de la Division des Chasseurs Ardennais.

Les unités frontalières seront rattachées pour tout ce qui concerne l'administration, l'instruction, la discipline, l'avancement, etc., aux régiments indiqués ci-dessous.

Unités de Vinsalm, Arlon, Bastogne au Régiment des Chasseurs Ardennais.

Tenue : les militaires des unités frontalières auront l'équipement cyclistes et porteront les insignes du Régiment auquel elles sont rattachées.

## — COTISATIONS —

Notre exercice social va du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, on peut donc verser la cotisation de 1974. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.



Mgr Mathen, le président national et Mme Champion.

# PRINCIPALES PERSONNALITES PRESENTES

à tout ou partie des cérémonies

MM. Antoine HUMBLET, député, ministre de l'Education nationale.

René CLOSE, gouverneur de la Province de Namur.

le colonel BONHEURE, commandant de la Province de Namur et l'Ecole du Génie.

le colonel MELCHIOR, commandant la Province de Luxembourg et l'Ecole d'Infanterie.

le colonel HERNEUPONT, commandant le Groupe territorial de Gendarmerie de la Province de Namur.

Mgr CHARUE, Evêque de Namur à Luxembourg.

Mgr MATHEN, Evêque coadjuteur.

M.M. R. VAN AELST, président des Tribunaux du Travail Namur-Dinant.

L. REMACLE, député, ancien secrétaire d'Etat.

D. ANDRE, Ch. CORNET d'ELZIUS et A. TILKIN, sénateurs.

le général e.r. CHAMPION, président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

le général e.r. TRIQUET.

Ch. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, procureur du Roi à Namur.

C. DESSART, auditeur au Tribunal du Travail.

le colonel STENUIT, commandant la 12e Brigade.

les colonels e.r. BORGNIET, GILLET, LALIERE, LIBER, MARLIERE et MOINY, anciens Chasseurs Ardennais.

le lieutenant-colonel DELOGNE, commandant l'ECFOFA.

le lieutenant-colonel SIRAX, ancien commandant du 3 Ch. A.

le lieutenant-colonel BEM DETREMBIEUR, commandant le 3 Ch. A.

le lieutenant-colonel BEM MAGON, commandant le 1 Ch. A.

le lieutenant-colonel LEBLANC, commandant le 20 A.

le lieutenant-colonel BEM LARDIN, commandant le 2e Bataillon Paracommando.

le lieutenant-colonel MILLITIS et Daniel RYELANDT, membres d'honneur de la Fraternelle.

HENDRICKX, JASPART et MASSART, députés permanents.

E. LEBRUN, bourgestre de Namur.

R. LAZARON et A. SERVAIS, échevins.

Pierre BOVESSE, juge d'instruction.

Ch. Ed. HENRION, juge au Tribunal de 1re Instance.

LEYMARIE, agent consulaire de France.

R. LEONARD, commissaire en chef de la Police de Namur.

A. GUISSSET, bourgestre de Belgrade.

C. LAURENT, bourgestre de St-Marc.

H. HALLET, bourgestre ff. de Jambes.

le major HUMBLET, adjoint au commandant de la Province de Namur.

le baron MELOT, président provincial de l'ONAC.

le colonel e.r. PARENT, président de la section namuroise de la Croix-Rouge.

J. FALMAGNE, secrétaire de la Ville de Namur.

PROTIN, président de la Fraternelle du 8e Zouaves.

A. GILLET, président de l'Interfédérale des Invalides.

D. DECLAYE, président de la Fraternelle PFN 1914.

Puis l'orateur, a exposé sommairement quelques revendications et est passé ensuite à la partie principale de son allocution.

F. THIRAN, président de la Fraternelle du 2e Chasseurs à Cheval.

Se sont notamment excusés :

MM. les ministres Ch. HANIN et L. OLIVIER.

le général HOYOS, commandant la 3e Circonscription militaire.

le général e.r. G. DANLOY.

Ch. POSWICK, député, ancien ministre.

V. BARBEAUX, député, bourgestre de Ciney.

M. REMACLE, député, bourgm. de Vielsalm.

L. NAMECHE et R. DENISON, députés.

L. HIGGUET, président du Tribunal de 1re Instance de Namur.

O. OLIVIER, commissaire d'Arrondissement.

# LE DISCOURS DU PRESIDENT NATIONAL

Après avoir évoqué certaines disparités qui ont particulièrement affecté la Fraternelle, le président rappelle l'atmosphère du congrès d'Alhus, l'an dernier, centré sur le maintien du 3e Chasseurs Ardennais. Il se réjouit de la décision favorable intervenue, et déclare que la Fraternelle veillera à ce qu'elle soit respectée. Et il continue :

*Nous nous devons d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés dans cette lutte, et d'adresser des remerciements au ministre de la Défense nationale d'avoir compris qu'il laissait fausse route. Ce qui a marqué, avant tout, ce combat, c'est notre ardente fidélité. C'est le moment de répéter que les autorités responsables peuvent toujours compter sur les Chasseurs Ardennais pour la défense du prestige et de l'honneur de l'Armée, et pour que le pays dispose des moyens de défense qui lui sont nécessaires pour la garantie de sa sécurité dans un cadre collectif: ce n'est pas quand l'ennemi est aux portes que l'on songe à organiser une armée.*

Le discours continue par un aperçu général des activités de la Fraternelle au cours de l'exercice écoulé, et par le rappel qu'il y a dix ans que le président a été élevé à cette fonction par la Fraternelle.

C'est dans la région au nord de Namur, par où vint la principale attaque allemande, que le 10e et le 30e de Ligne subirent de rudes assauts, en août 1974, à Boninne, Champion, Marchevolle, Warret, Bouge; c'est là que le 10e de Ligne conquiert sa première citation: « Namur » qui figure encore sur les drapeaux des Chasseurs Ardennais.

Après avoir participé, à deux reprises, à l'occupation de la Rhénanie, le 10e de Ligne revint à Arlon dans les années 1920.

En février 1933, il fut rattaché au nouvel Etat-major des TDN installé à Namur, et dirigé par le lieutenant général VERHAVER.

Les Chasseurs Ardennais sont nés en mars 1933, suite à un arrêté signé par le Roi Albert et contresigné par le ministre DEVEZE. Mais au départ, il s'agissait simplement d'un changement de dénomination du 10e de Ligne, et ce n'est que progressivement que la nouvelle unité recut ses nouveaux insignes.

En vérité, le point de départ des Chasseurs Ardennais est septembre 1934, où l'on constitua trois détachements qui allaient devenir en nombre des groupements mixtes et qui s'établirent à Arlon, Bastogne et Vielsalm; ils formèrent le Corps des Chasseurs Ardennais dont l'Etat-major fut primitivement installé à Arlon, sous la direction du général JACQMAIN.

A cette époque aussi remonte le véritable recrutement régional, et les unités de Chasseurs Ardennais furent constituées de miliciens non seulement de la province de Luxembourg et de quelques cantons du sud de la province de Liège, mais aussi de la province de Namur. Plus particulièrement les cantons de Beauraing, Ciney, Gedinne et Rochefort constituèrent des zones de recrutement de Bérêts verts.

Après la réoccupation de la Rhénanie, en mars 1936, il fut décidé que le QG du Corps des Chasseurs Ardennais serait transféré progressivement à Namur, et c'est de cette époque que date la pre-

mière installation des Bérêts verts en cette ville, installation d'Etat-major qui fut effective en octobre-novembre 1936, le général PIRE prenant le commandement du Corps des Chasseurs Ardennais qui devient, le 1er juillet 1937, la Division des Chasseurs Ardennais.

Au début de 1937 également, il fut décidé que les garnisons de la frontière ne seraient, à l'avenir, plus constituées que d'unités aptes au combat. Pour former les recrues, simplifier la mobilisation et améliorer la mobilité, on établit les dépôts de mobilisation et les échelons arrières des Chasseurs Ardennais sur la rive gauche de la Meuse, dans les nouvelles casernes de Flawinne, de Selles et d'Antheit. A même époque (printemps 1937), l'Ecole divisionnaire des Chasseurs Ardennais et la batterie-école de l'Artillerie des Chasseurs Ardennais s'en vinrent rejoindre, à Namur, l'Etat-major de la Division, et ils s'installèrent rue de Fer, dans les locaux de l'ancien hôpital militaire; l'EM de la Division ne tarda pas, quant à lui, à gagner la Citadelle.

En avril 1937, fut également transféré d'Arlon à Namur le groupe d'Artillerie d'appui du régiment des Chasseurs Ardennais, installé à Arlon depuis 1934: il vint d'abord à la caserne Léopold, puis, à la fin de 1938, à celle de Flawinne. Le 18 juillet 1939, à la plaine St-Nicolas, le Roi Léopold remettait son drapeau au nouveau régiment d'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais qui, en 1940, reçut l'appellation de 20 A. Rappelons qu'à cette époque, nos Artilleurs portaient le bérêt vert, mais l'insigne du bérêt était constitué de canons entrecroisés, au lieu de la hure: c'était le seul régiment d'Artillerie de l'Armée belge entièrement tracté. Aujourd'hui, le 20 A, qui fut la première Artillerie de campagne à être installée à Namur, porte le bérêt bleu des Artilleurs, mais la hure figure dans ses armes, se plaçant au centre de la roue dentée hérissée par les canons entrecroisés: c'est encore un régiment ultra-moderne, doté des obusiers les plus perfectionnés qui existent au sein de nos armées.

Le 20 A est parrainé par la ville de Namur, et les manifestations d'affiliation se sont déroulées ici les 21 et 22 juillet 1962.

Quand vint la mobilisation d'août 1939, tous les appelés furent mobilisés dans les échelons arrières, et l'on dédoublait les 1er, 2e et 3e Chasseurs Ardennais qui avaient été portés de deux à trois bataillons en trois autres régiments de trois bataillons: les 4, 5 et 6e Chasseurs Ardennais qui devaient défendre la Meuse entre Liège et Namur, où après les opérations de combats retardateurs et de destructions à la frontière, ils devaient être rejoints, sur cette ligne de défense principale, par les trois premiers régiments.

Le QG de la Division des Chasseurs Ardennais, établi initialement à Modave, fut ensuite fixé dans la province de Namur. Ajoutons encore que le 1er bataillon du 4 ChA était chargé des destructions de la haute Lesse, le 1er bataillon du 5 ChA des destructions entre Namur et la frontière française, tandis que le 1er bataillon du 6 ChA protégeait les avancées de la tête de pont de Huy, dans la province de Liège.

Créé à Bruxelles en décembre 1939, le bataillon-moto VII CA ou bataillon-moto des Chasseurs Ardennais fut définitive-

WEPION...

où certains charriaient déjà dans les... traisiers, c'est dans une ambiance des plus animées que commença au-delà de 14 h 30 le service du déjeuner. Plus de 450 couverts furent servis, ce qui, paraît-il, constituait pour Namur un événement quasi historique. Pour les commentateurs, voir l'éditorial.

Mgr Mathen fut accueilli par de longues acclamations. Des allocutions furent prononcées par le président, le nouvel évêque, le président du Comité organisateur, le délégué des Zouaves... et l'on chanta sous l'experte direction de Jean Galfart.

Ce fut une magnifique journée!

## UN ECHO SYMPATHIQUE

Au lendemain de notre congrès de Namur, « La Libre Belgique » a écrit ce qui suit :

« Les Chasseurs Ardennais, dont on connaît le dynamisme de la Fraternelle, viennent de célébrer le 40e anniversaire de la mort du roi Albert, le 40e anniversaire de la fondation du premier régiment de Chasseurs Ardennais et le 30e anniversaire de la mort de François Bovesse, ancien gouverneur de la province de Namur, tué par l'occupant pendant la guerre et qui avait défendu l'idée de la création de ce régiment avec « bérêts verts ».

« Mais les récentes manifestations de Namur comportaient aussi le jumelage des Chasseurs Ardennais avec les « zouaves » français aux côtés desquels ils affrontèrent les coups de l'ennemi dans la région de TEMPLoux.

## Réponses

Monsieur le Président national,

Le Roi et la Reine ont été très sensibles aux sentiments d'indéfectible attachement que vous leur avez exprimés à l'occasion de votre congrès national à Namur.

Leurs Majestés me chargent de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, leurs sincères remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président national, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Lieutenant général BLONDIAU, Chef de la Maison Militaire du Roi.

Monsieur le Président,

Le Roi Léopold a pris connaissance, à Son retour de l'étranger, du télégramme que les Chasseurs Ardennais ont tenu à lui adresser à l'occasion de leur congrès national à Namur.

Le Roi Léopold a été très sensible à ce témoignage de respectueuse fidélité et m'a chargé de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à ceux dont vous êtes l'interprète, Ses bien sincères remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Colonel B.E.M. Baron van CAUBERGH, Aide de Camp du Roi Léopold.

## Télégrammes

A Leurs Majestés le Roi et la Reine Palais de Laeken

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, tenant congrès national à Namur, adresse à Leurs Majestés le Roi et la Reine l'expression de son profond loyalisme et de son attachement indéfectible.

Albert HUBERT, Président national.

A Sa Majesté le Roi Léopold

Château d'Argenteuil

Waterloo

Les Chasseurs Ardennais, réunis en congrès national à Namur, expriment à leur commandant en chef leurs sentiments de fidélité et de profond respect.

Albert HUBERT, Président national.

ment constitué à Gembloix, en février 1940, sous le commandement du colonel Léon KREMER. En mars 1940, un autre officier décédé récemment et cher aux Namurois, le colonel TRIEST, était placé à la tête du 7e Chasseurs Ardennais.

Le 12 mai 1940, les axes de repli de la 1re Division de Chasseurs Ardennais ayant dû être modifiés en extrême et des centres de regroupement improvisés, les 1er Chasseurs Ardennais et 3e Chasseurs Ardennais furent durement touchés par des bombardements qu'ils subirent, l'un à Belgrade, et l'autre à Temploux: ils s'approuvèrent, l'un et l'autre, des pertes énormes, le 1 ChA déplorant notamment la mort de son chef de Corps, et le 3 ChA celle d'un de ses commandants de bataillon.

La 2 D ChA accomplit de nombreuses missions autour de Namur, et jusqu'à la fin de la campagne, son sort resta lié à celui des régiments de Ligne namurois avec qui elle formait le VII CA.

Nombre de Chasseurs Ardennais sont originaires de la province et de la ville de Namur, et dans cette dernière, ont résidé et résident encore beaucoup d'officiers, de sous-officiers et de soldats de nos unités. Sans doute, beaucoup d'entre vous ne soupçonnaient-ils pas une aussi forte implantation des Chasseurs Ardennais dans le Namurois.

A qui est due la création des Chasseurs Ardennais? Il est permis de dire que ce fut une œuvre collective et de longue haleine. En 1911 déjà, le lieutenant CORNIL défendait, dans le journal « Province de Namur », l'idée de la création de détachements de couverture dans le sud et le sud-est du pays. En 1913, et alors que comme en 1940, déjà les plans de l'Etat-major fixaient sur la Meuse la ligne principale de défense, un officier supérieur originaire de la province de Namur, le major BREMER, né à Sommièr-lez-Dinant et qui devait tomber glorieusement, en octobre 1918, à la tête du 1er Carabiniers, développait l'idée de la création d'unités légères de couverture à la frontière de l'est, et il proposait de les appeler « les Chasseurs luxembourgeois ».

Le colonel Fernand CORNIL relançait sa proposition de 1911 au lendemain de la première guerre mondiale, et en 1927 notamment, il proposait explicitement la création d'un Corps de Chasseurs Ardennais. La décision de principe de créer le Corps des Chasseurs Ardennais fut prise par M. Paul CROKAERT, éphe-mère ministre de la Défense nationale de mai à octobre 1932: l'arrêté royal authentifiant cette décision fut, je l'ai dit déjà, contresigné par son successeur, M. Albert DEVEZE.

Faut-il rappeler aussi le rôle joué, en l'occurrence, par les parlementaires luxembourgeois, c'est-à-dire les van den CORPUT, les PIERLOT, les MATERNE, les MERGET?

Maïs dans la création des Chasseurs Ardennais, une personnalité particulièrement chère à Namur joua inconsciemment un rôle éminent, sinon capital: il s'agit de François BOVESSE. Puis-je appeler que ce valeureux combattant de 1914/1918, qui tint à demeurer simple soldat, avait été créé chevalier de l'Ordre de Léopold par le Roi Albert, pour ses faits d'armes, dès le mois d'août 1914? Entré dans la politique active au lendemain du conflit, il fit une vaste campagne pour la mise en état de notre frontière de l'est et pour une défense effective de l'ensemble du territoire na-

tional. En ce temps-là, sévissaient déjà antimilitaristes et pacifistes, mais François BOVESSE avait le courage de professer qu'un pays qui veut vivre doit aussi se donner les moyens de sa défense.

Et pour vous montrer que les recommencements éternels de l'Histoire s'accompagnent, hélas! du recommencement des mêmes sottises, des mêmes errements, je vous donnerai lecture de trois extraits d'une biographie de François BOVESSE, préparée par un de ses plus proches collaborateurs (1):

«... Son échec électoral de 1925 doit être attribué à sa volonté de maintenir en Belgique une armée solide au moment même où, dans tout le pays, se développait une violente propagande pour le vote du service de six mois...

« Deux jours après son entrée au gouvernement (2), il démissionne et provoque la chute du cabinet, parce que le Premier ministre et le ministre de la Défense nationale avaient accepté, sur un amendement de M. Marck, député d'Anvers, une réduction de 400 millions au budget de la Défense nationale. Cette somme était inscrite pour les premiers travaux défensifs de la frontière de l'est, embryon du vaste plan que réclamait depuis toujours le député de Namur...

« A la suite d'un nouveau désaccord avec le gouvernement sur le programme militaire, François Bovesse démissionne en décembre 1932. Il reprend sa liberté. Et de ville en ville, de bourg en bourg, il va alerter tout le pays et réclamer, pour la défense du territoire, des mesures énergiques et des fortifications puissantes. Il reste en contact permanent avec le ministre Albert Devèze dont il est le meilleur soutien. L'opinion publique, ébranlée, pèse sur le gouvernement. Dans une large mesure, le programme défendu par François Bovesse fut réalisé »...

François BOVESSE appartenait à cette catégorie d'hommes politiques qui savent placer l'intérêt supérieur du pays au-dessus des préoccupations électoralistes. Où sont-ils, ces hommes, aujourd'hui? Pas un ne s'est levé, ces derniers temps, pour affirmer cette nécessité et pour prendre une position courageuse!

Si François BOVESSE n'a pas créé les Chasseurs Ardennais, il a certainement contribué beaucoup à leur institution: d'abord par son action militante au Parlement en faveur de la défense de notre frontière de l'est, et ensuite devant l'opinion publique, même quand il n'était plus parlementaire, entre 1925 et 1929. Ministre des PTT de mai 1931 à décembre 1932, il siégeait à la Commission de la Défense nationale quand sont nés les Chasseurs Ardennais. Ministre de la Justice depuis juin 1934, il était toujours quand nos drapeaux nous ont été confiés, en septembre 1934.

Il est avéré — mais je n'ai pu retrouver exactement les circonstances où la chose eut lieu — que la sympathie agissante de François BOVESSE pour les Chasseurs Ardennais lui valut de recevoir le premier, en 1934, un bérêt vert d'honneur qu'il conservait précieusement, qu'après 1940 il montrait avec

(1) « François Bovesse, 1890-1944 », par Robert Hicquet. Editions Labor, Paris-Bruxelles.

(2) En 1931.

fier à ses visiteurs, et que détiennent toujours son fils aîné, le Frère MELAGE, de l'Institut de Malonne (encore un Namurois mais originaire du Nord du Luxembourg), qui écrit les paroles de la « Marche des Chasseurs Ardennais », en a cédicacé chaleureusement un exemplaire à François BOVESSE.

Je me devais de vous rappeler le souvenir de ce patriote exceptionnel en l'associant à la commémoration de la création des Chasseurs Ardennais; je le devais en cette villa, en cette province qui furent combien siennes, en cette maison où sa mémoire est particulièrement vénérée.

### Allocution de clôture du président d'honneur le général-major e.r. Lucien CHAMPION

Mes chers camarades,

Vous savez que je ne m'en tiens jamais, en une telle circonstance, au déroulement d'une journée de retrouvailles, pour tout agréable, significative et exaltante qu'elle nous apparaisse.

Mais, en leit-motif de ce que je tiens à vous redire en chaque occasion, en leit-motif de ce qu'il faut redire à ce pays et à sa jeunesse (comme à une Europe toujours en devenir, pour une part déterminante parce que — il y a vingt ans — on étrançait sa communauté de défense entre deux portes...), c'est que tous ceux qui combattent, sous quelque forme que ce soit, pour ce que nous tenons comme les libertés essentielles de l'individu, ne furent pas, ne sont pas, ne seront jamais des « bellicistes » comme on se plaît à en répandre l'idée.

Mais, en leit-motif de ce que je tiens à vous redire en chaque occasion, en leit-motif de ce qu'il faut redire à ce pays et à sa jeunesse (comme à une Europe toujours en devenir, pour une part déterminante parce que — il y a vingt ans — on étrançait sa communauté de défense entre deux portes...), c'est que tous ceux qui combattent, sous quelque forme que ce soit, pour ce que nous tenons comme les libertés essentielles de l'individu, ne furent pas, ne sont pas, ne seront jamais des « bellicistes » comme on se plaît à en répandre l'idée.

Rappelons ce qu'est le belliciste:

— C'est l'homme qui, tel Bismarck, placé à l'échelon politique de décision, professe que l'action armée peut servir des buts politiques en lieu et place d'une diplomatie tenue en échec.

— Il est clair que l'on ne peut nous rattacher à un tel courant d'esprit sous prétexte que nous restons conscients, dans le monde tel qu'il se présente pour un avenir prévisible, de l'absolue nécessité de la fonction de défense d'un Etat ou d'une communauté d'Etats (et qu'il s'agisse de réalisations « unitaires » ou « régionalisées » ne change rien à l'affaire).

— Pas plus qu'il n'est indispensable (au contraire!) d'être faiseur de nuages ou dispensateur de leures ou d'illusions pour mériter véritablement de la paix.

De cela, tous les Chasseurs Ardennais sont bien convaincus, et au moins autant que quiconque. Car ils ont leurs certitudes, qui conditionnent toujours l'avenir de cette terre qui les a vus naître et à laquelle ils tiennent! Pour SA liberté; pour LEURS libertés!

## Exercice social 1972-1973 REPARTITION DES MEMBRES PAR SECTIONS

Sections	Situation au 31.10.1973
Arlon	376
Athus - Messancy - Aubange	184
Bastogne - Martelange - Sibret	356
Bertrix - Paliseul - Bouillon	244
Brabant - Hainaut - Flandres	638
Erezée	150
Etalle	243
Florenville	59
Houffalize	1.614
Huy	171
Liège - Verviers	196
Marche-en-Famenne	102
Namur	104
Neufchâteau - Libramont	292
Saint-Hubert	49
Vielsalm - Cantons de l'Est	820
Virton	153
1 Ch A	1.243
0e de Ligne 1914-1918	134
<b>TOTAL</b>	<b>7.128</b>

## MEDAILLES DU MERITE

### Promotion 1974

SECTION DE NAMUR  
(à titre exceptionnel)

Médaille de Bronze.

M. Léopold MISSON, Spy  
(Secrétaire-Trésorier)

Médailles d'Or (3).

MM. Maurice HUPPERT, Vice-Président de la section du Brabant;

Georges LEONARD, Porte-Drapeau de la section Bastogne-Martelange-Sibret;

Joseph RICAILLE, Secrétaire-Trésorier de la section de Houffalize.

Médailles d'Argent (3).

MM. Edouard MICHEL, Porte-Drapeau de la section de Huy;

Antoine PESTIAUX, Major e. r., Bruxelles;

Sabin TOUSSAINT, Huy.

Médailles de Bronze (25).

MM. Charles BALLAUX, Rochefort;

Fernand CHAIDRON, Carlsbourg;

Louis CLOSE, Athus;

Roland COLLIN, Athus;

Louis COLSON, Méan;

Alphonse DECRUYENAERE, Bruxelles;

Georges DELHOUGNE, St-Idesbald;

Raymond DENONCIN, Waterloo;

Louïs GAVAGE, Athus;

Eugène GILLET, Colonel e. r., Bruxelles;

Martin HERBAUX, Chevetogne;

## BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL 1972-1973

(1er novembre 1972 - 31 octobre 1973) (Caisse nationale)

### I. — SITUATION AU 31.10.1973

ACTIF		PASSIF
<b>Disponible</b>		Capital
— Caisse	1.099	Service social
— C.C.P.	33.821	
		Patrimoine
— Banque: à vue	31.522	
livret	88.340	
	154.782	304.782
<b>Réalisable</b>		
— Titres	150.000	
	304.782	304.782

### II — COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES AU 31.10.1973 (résumé)

RECETTES		DEPENSES
— Cotisations	232.740	— Bulletin
— Subside Pec de Luxemb.	30.000	— Achats de fournitures
— Soutien du bulletin	26.435	— Frais d'administration et déplacements
— Ventes aux sections	77.945	— Frais divers
— Divers	12.726	— Boni
	379.846	379.846

Le Trésorier national,  
(s) F. CROCHET

### SITUATION GLOBALE

de la

### Fraternelle des Chasseurs Ardennais

à la fin de l'exercice social 1972-1973

— Situation au 31.10.1972	786.722
— Recettes de l'exercice	1.764.684
	2.551.406
— Dépenses de l'exercice	1.616.378
<b>Situation au 31.10.1973</b>	<b>935.028</b>

Le Trésorier national,

(s) F. CROCHET

Antoine JAMAGNE, Palange (Septon);  
Narcisse KIRSCH, Secrétaire communal à Messancy;

Georges LAMETTE, Han-sur-Lesse;

Joseph LATOUR, Luzery (Noville);

Joseph MARQUET, Fauvillers;

Auguste MERCIER, Bruxelles;

Denis MERNY, Gembs;

Joseph OCTAVE, Rachamps (Noville);

Albert PIERRE, Bastogne;

Sylvain PIERRET, Athus;

François RENERT, Compogne (Bertogne);

Marcel ROLIN, Orchimont;

Remier VELTIEN, Theux;

Augustin WIGNY, Redu.

## Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.



ELLA MATRIBUS DETESTATA

Déjà le poète romain Horace, en sa première Ode, a condamné « Les guerres détestées des mères », tandis qu'un autre poète, français lui, a parlé de ces « bronzes (métaphore pour monuments) » que ne regardent pas les mères ».

Il y a plusieurs années, j'essayais d'évoquer ici ce que put être la douleur de cette mère de deux Chasseurs Ardennais, résidant dans la région de Virton, qui avait deux fils, lesquels appartenaient à deux Compagnies voisines du 20<sup>e</sup> Ch. A. et qui tombèrent, l'un et l'autre, à Dinant le 25 mai 1940, à une heure d'intervalle.

Dans sa monumentale « Histoire des Françaises », Alain Decaux consacre un chapitre au courage de ces femmes françaises qui firent « tourner » l'économie du pays pendant la guerre 1914-1918, alors que tous les hommes valides se trouvaient sous les armes. Il relève aussi les mécatombes de la Grande Guerre où — les historiens osant l'écrire, aujourd'hui — certains généraux ne furent guère ménagers du sang de leurs hommes. Il exprime fort bien ce que fut, pendant des années, l'Intolérable attente de ces femmes (mères, épouses, fiancées) qui « avaient tant, et si longtemps, appréhendé la mort de l'être cher que, la catastrophe survenue, elles n'eurent ressenti d'abord qu'un affreux soulagement ».

Et de citer deux cas particulièrement tragiques. D'abord, cet avis paru dans un quotidien en 1916 : « Mme veuve P. a la douleur de vous faire part de la mort glorieuse de ses trois fils, le premier en 1914, le second en 1915, et le troisième en 1916 ». Et cette mère de Clermont Ferrand qui, en moins de deux ans, a perdu ses sept fils : six tués au front ; le dernier, demeuré aveugle à la suite d'une blessure de guerre, est devenu fou.

#### LE CITOYEN

Il est de ces petites mesures qui sont de nature à favoriser l'esprit civique et à mettre en valeur le service du pays. En France, par exemple, pour être électeur il faut avoir atteint l'âge de 21 ans... sauf si l'on a terminé avant 21 ans son service militaire : alors, on bénéficie automatiquement du droit de voter.

C'est bien ainsi ! C'est équitable ! Déjà dans l'Antiquité, on ne devenait vraiment un citoyen qu'après avoir terminé sa formation militaire ; et alors, il n'y avait pas d'exemptés.

#### LES ANTI-PRO

L'armée renvoie le gouvernement en place au Chili : les uns applaudissent, et les seconds protestent. L'armée renvoie le gouvernement en place au Portugal : ceux qui applaudissent tantôt rouspètent, et ceux qui protestaient applaudissent.

Dans les deux cas cependant, il s'agit d'un coup d'Etat militaire, mais apparemment, comme dans les tragédies, il y a le mauvais général — et on l'espérait, c'est Pinochet — et il y a le bon général, c'est-à-dire Spinoza. Personne ne relève que le nouveau président du Portugal — à l'allure, au reste, de hobereau prussien — a combattu dans les armées françaises durant la guerre civile espagnole et qu'il se trouvait à Stalingrad, mais parmi les armées de Hitler. Ah ! Si s'était Pinochet !

# LES UNITÉS DE CHASSEURS ARDENNAIS DANS LA CAMPAGNE DE BELGIQUE (10 mai - 28 mai 1940) (SUITE)

## LE 20 A DANS LE SECTEUR DE LA 7 DI (6)

Le 10 mai 1940, il y a treize jours à peine que le 20 A se trouve en appui direct de la 7<sup>e</sup> Division d'Infanterie (7 DI) sur le canal Albert. C'est là que l'Allemand a décidé de forcer les défenses de cette ligne d'eau. Enlevant par surprise tant le fort d'Eben-Emael que les débouchés de ponts intacts, l'ennemi assure ses premiers succès (et développera ensuite ses têtes de ponts) par la route incessante de ses Junker 87 (des fameux « Stuka ») qui couvrent le secteur d'un déluge de feu.

C'est dans ces conditions difficiles que le 20 A assure tous les appuis de feux qui lui sont demandés par les unités en ligne.

Mais, au fil des heures, les pertes en hommes et en matériel s'alourdissent sans recours, et le 11 mai au soir, c'en est pratiquement fini du 20 A, à l'instar de la malheureuse 7<sup>e</sup> DI qui a cessé de compter parmi les grandes unités constituées.

## LA 2 D CHA ET LE Bn Mo/VIII CA DANS LA PREMIERE PHASE DE LA CAMPAGNE

Pendant les longs mois de mobilisation, la 2 D CHA a édifié de solides organisations défensives sur sa position de la Meuse. Mais les événements du canal Albert ne lui permettent pas d'y faire la preuve de sa valeur.

Dès le 11 mai, elle est rappelée dans la PPN et affectée au secteur de Cognelée-Celbressée. Le 13 mai, elle reçoit pour mission d'assurer la couverture de la position fortifiée entre Rhismes et la route de Louvain, et le 14 mai, c'est le secteur Cognelée-Meuse qui lui est confié : elle y sera au contact de l'ennemi pendant cette même journée, avant d'être forcée de se replier par ordre dès le 15 mai, d'abord au-delà de l'Orneau, puis dans la profondeur du pays, vers l'Ouest, pour se retrouver le 18 mai à hauteur de la Lys.

La retraite, effectuée à pied pour la majorité des unités, et dans des conditions pénibles créées par le harcèlement aérien de l'ennemi comme par la confusion de l'exode, n'a cependant éprouvé et l'armement sont intacts, et la 2 D CHA peut s'organiser efficacement sur le terrain où se dérouleront bientôt ses engagements dans la bataille de la Lys (7).

(6) D'après « La campagne de l'Armée belge en 1940 », par de Fabricebeckers, édité par l'auteur.  
(7) D'après le discours prononcé le 11 mai 1952 par le colonel BEM De Greef, ministre de la Défense nationale, lors de l'inauguration du Monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange.

Il convient de remarquer qu'à l'aube du 10 mai, les trois bataillons cyclistes de la 2 D CHA continuaient de remplir des missions particulières :

- le 1/6 CHA, sur la rive droite de la Meuse, protégeait la tête de pont de Huy;
- le 1/5 CHA gardait toujours les passages de la Meuse, en amont de Namur et jusqu'à Dinant;
- au 1/4 CHA, seule la 1<sup>re</sup> Cie était encore sur la Lesse, tandis que le restant du Bataillon, dans la région de Namur, était aux ordres directs du commandant du VII CA dont il formait l'unité mobile.

Quant au Bn Mo/VII CA (8), après avoir exécuté, le 10 mai, ses missions de recueil et assuré le sautage de destructions dans la région de l'Ourthe, il se retrouva, pour un temps, avec la 1 D CHA aux avancées de KW, puis cantonne le 15 mai à Huysin-en avant d'être placé en réserve du Corps de Cavalerie (CC) vers Sletendries (hameau d'Oostakker) où il peut se reconstituer, grâce à la proximité d'un parc de charroi de réserve installé à Gand et qui se prépare à l'évacuation vers la France. Le 18 mai, le Bataillon est porté à Zaffelaere où le CC le pousse à St-Gillis-Waas, à la disposition de la 1<sup>re</sup> Division de Cavalerie (1 DC).

### III

## DE LA DENDRE A L'ESCAUT

Cependant, les événements se précipitent. Au CQ<sup>g</sup> belge, il a fallu se résoudre à abandonner KW. Dans notre flanc nord, l'armée hollandaise a été forcée à l' capitulation après la destruction barbare de Rotterdam. A notre droite, la résistance française s'émiette. Notre armée se retire alors vers une nouvelle position : le canal de Terneuzen à Gand, prolongé par l'Escaut, où elle liera sa droite aux Anglais dont une Division a déjà combattu sur KW, à hauteur de Louvain.

Dans la matinée du 17 mai, la 1<sup>re</sup> D CHA, ayant à sa disposition deux groupes d'artillerie motorisée (II/17 A et II/19 A), passe aux ordres directs du GQG et reçoit l'ordre de s'installer défensivement sur la Dendre, d'Alost à Termonde, ces deux localités incluses. A notre droite, une Division anglaise.

L'ennemi prend contact dans l'après-midi du 18, et se montre pressant, notamment à Termonde puis à Alost où, le long de la Dendre, les maisons flambent de proche en proche, un incendie s'étant déclaré dans une fabrique de textiles lorsqu'on a fait sauter les ponts.

(8) D'après le livre d'Albert Morsomme « Face au devoir » (Editeur : Pierre De Mèyère, Bruxelles).

Après un semblant d'accalmie à la tombée du jour, c'est au centre du secteur, à l'écluse de Gysegem, que les Allemands tentent le passage par surprise, dans la nuit. Sans relâche, nos gendarmes signalent les groupes ennemis qui, des couverts proches de la berge, apportent à bras les canots pneumatiques. Une fois, deux fois, dix fois, notre barrage de feux fait merveille ; nos mitrailleuses balayent le plan d'eau, nos 47 faisant un sort aux embarcations un peu trop audacieuses, notre artillerie nettoyant les bases de départ adverses.

C'est avec un réel soulagement que l'aube est accueillie. Pour quelques heures, c'est l'accalmie. Mais c'est aussi le moment où un officier anglais vient faire part au GQG/1 D CHA des ordres du Corps expéditionnaire britannique concernant la grande unité engagée à notre droite. Cette division va retrahir par échelons, ses arrières-gardes rompant à 11 heures. Mis au courant, le GQG belge laisse alors carte blanche au commandant de la 1 D CHA, avec la seule obligation de ne pas repasser la ligne des avant-postes de la tête de pont de Gand (TPG) avant 22 heures.

Deux heures à grignoter, à partir du moment où les Britanniques entameront leur repli. On va donc tenter de s'accrocher aussi longtemps que possible sur la Dendre, et deux alignements nord-sud sont repérés sur la carte, entre la Dendre et les avant-postes de la TPG, pour y mener un combat retardateur. Les trois Compagnies motocyclistes (une par régiment) sont jetées sur notre droite. A partir de 10 heures et jusqu'à la fin de la manœuvre, elles couvriront d'une mince ligne de feu cette aile, d'heure en heure plus menacée.

Comme prévu, à peine le décrochage anglais commencé, l'artillerie allemande accable notre droite et couvre de shrapnells la crête d'Oordgehem, en arrière de nos lignes. Tout favorise notre adversaire : nos positions de la Dendre dominées de la rive occupée par l'ennemi, le terrain en glacia derrière nos points d'appui, notre faiblesse en artillerie dont l'action serait tellement précieuse en arrière-garde. Et l'ennemi, « sentant » la manœuvre, se fait de plus en plus pressant, resserre le contact d'heure en heure, oblige partout nos troupes à un combat de plus en plus rapproché.

Vers 13 heures, la position de la Dendre n'est plus tenable, sauf à s'y faire cloquer. Le décrochage sa paie de lourdes pertes, l'ennemi nous tirant à cent mètres... Et la lutte recommence sur la première position intermédiaire, à cinq kilomètres à l'Ouest, sans tranchées, sans obstacle protecteur, sans rien qui puisse sembler une aide à l'homme.

...On y reste cependant jusqu'à 22 heures, et la Division passera les avant-postes de la TPG vers minuit, ayant chèrement acquis le temps nécessaire à l'armée pour l'organisation et l'occupation de la nouvelle ligne de bataille.

La 1 D CHA y prendra sa place, et un de ses bataillons sera même mis à la disposition de la 2<sup>e</sup> Division d'Infanterie dans la région de Quatrecht.

### \*

Nous avons laissé le Bn Mo/VII CA à St-Gillis-Waas, où il se trouve le 18 mai à la disposition de la 1 D CHA (9). Il sera ainsi au contact de l'ennemi dès le 19 mai sur l'Escaut, au nord d'Anvers, entre Doel et Kalleo, en couverture de la gauche de la 17 DI. Mais menacés d'encercllement par des franchissements de l'Escaut au sud d'Anvers, ces unités doivent être ramenées plus à l'ouest, et le Bn Mo/VII CA se voit chargé d'établir une ligne d'avant-postes à trois kilomètres environ de la position du canal de Gand-Terneuzen.

Cette mission est accomplie jusqu'au 21 à 8 heures, la 1 DC prescrivant alors la rentrée du bataillon à l'ouest du canal et sa remise en réserve, vers Neteleere. Bien tôt cependant, il repasse aux ordres du VII CA et, à cette occasion, se retrouve à Gottem le 21 au soir, alors que s'y installe le 6 CHA.

Trois reconnaissances d'officiers sont envoyées, dans la nuit du 22 au 23, pour prendre le contact de la progression allemande car l'Escaut est franchi à Oude-naerde, et les Britanniques qui s'y trouvaient vont se réaligner à hauteur de Roubaix-Menin jusqu'au l'Armée belge prolonge sa position de la Lys, en cours d'installation sur les arrières des troupes engagées, pour l'heure, sur l'Escaut.

(9) Cf. « Face au devoir », par Albert Morsomme.

(Continuation au prochain numéro)

## DECALCOMANIES ET AUTOCOLLANTS

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Réaliste et mordés ».

Une nouvelle commande a été faite pour les décalcomanies, et le prix de vente demeure inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résiste remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures ; le format est un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F.



## HISTOIRE ET FANTASIES

Pierre Nord fut certainement un brillant officier de renseignements. C'est aussi un romancier particulièrement prolifique, et maître du suspense ; mais tout ce qu'il écrit n'est pas toujours sérieux. En un de ses derniers livres intitulé « L'intoxication », paru en 1971, on relève des erreurs de tous ordres, au point qu'un historien de qualité, auquel nous en écrivons, nous a répondu qu'il considérait cet ouvrage comme « une énorme force ».

D'abord, on est agacé au-delà de toute expression par le dédain de cet ancien officier à l'égard de la Belgique et de son armée. Il parle, à tout bout de champ, du « vide belge », indiquant par là qu'il était, de toute évidence, partisan d'une entrée préventive des troupes françaises en Belgique ; comme si Hitler serait, alors, demeuré le bras croisé et aurait laissé les Français s'installer à leur aise sur la Meuse et le canal Albert !

## MECHELEN-SUR-MEUSE

### ET MECHELEN-SUR-DYLE

On tombe en plein dans le vaudeville quand Pierre Nord raconte à sa manière — c'est-à-dire totalement fantaisiste — l'incident cependant sérieux de janvier 1940 qu'il intitule, avec ce qu'il croit être de l'esprit, « la farce involontaire de l'aviation de Malines ».

Car pour lui, les aviateurs allemands, héros malheureux de cette affaire, n'ont pas contourné Rhin et Meuse — ce qui, par temps de brouillard était possible — mais Rhin et... Dyle, et canal de Louvain à l'Escaut (sic) ! L'aviation allemande n'a pas atterri à Mechelen-sur-Meuse près de Maaeyck, mais à Malines, peut-être bien dans les jardins de l'archevêché !... Comme quoi il se confirme, à nouveau, que les Français, même quand il furent officiers d'Etat-major, ne connaissent pas la géographie.

## ILS AVAIENT TOUT PREVU

Revenons à Pierre Nord, car la lecture de l'ouvrage dont il est question ci-avant recèle d'autres sources d'agacement. A l'entendre, en effet, le Deuxième Bureau et le Service de Renseignements français avaient tout prévu avant la dernière guerre : la réoccupation de la Rhénanie, l'occupation de la région des Sudètes, celle de la Tchécoslovaquie, l'aneantissement de l'armée polonaise, la percée de Sedan, etc... On se demande, dès lors, comment Hitler a pu gagner la guerre, ou du moins la bataille initiale, aussi aisément !

Quand on poursuit la lecture dudit ouvrage on constate aussi que durant la période 1941-1945, les services anglais, américains, etc., n'étaient qu'une crotte de bique à côté des services spéciaux français qui, une fois de plus, étaient dix fois plus compétents que les autres. Tout cela est assez ridicule et, pour tout dire, constitue de l'enfonçillage.

N'attends pas à demain... pour payer la cotisation

1974



# 1er CHASSEURS ARDENNAIS

## LES FASTES

A l'initiative de son chef de Corps, le lieutenant-colonel B.E.M. Magon, les fastes du 1er Chasseurs Ardennais étaient placés cette année sous le signe du 40<sup>e</sup> anniversaire de la remise du drapeau par Sa Majesté le roi Léopold III.

Ils ont débuté le 10 mai dans l'après-midi par une cérémonie d'hommage aux morts au monument de la Wahnerheide où sept jeunes Chasseurs Ardennais furent victimes du tragique accident du 10 août 1973.

Après une brève allocution rappelant ces heures tragiques, le chef de Corps et M. Piedbœuf, vice-président national et président de la section de Liège de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais décorèrent des fleurs au pied du mémorial.

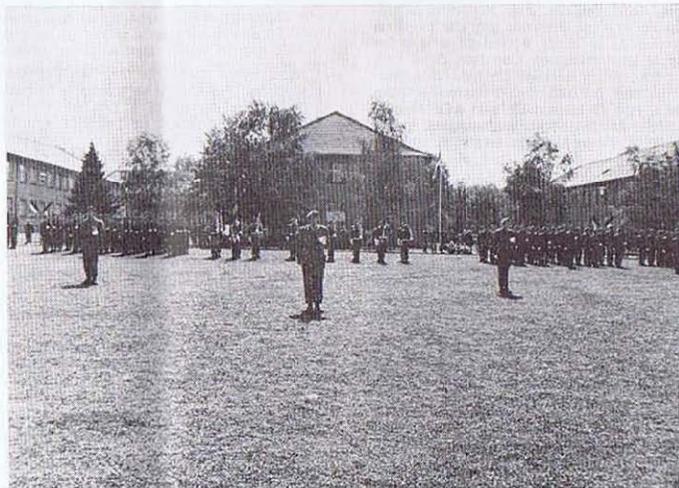
Le Last Post suivi de la Brabançonne résonnèrent longuement dans la forêt voisine.

Deux compagnies conduites par le major Kileste, commandant en second, défilèrent ensuite au son de la marche des Chasseurs Ardennais.

A 16 heures, comme prévu, les cars OVIT amenant les familles des miliciens venus de Belgique arrivèrent au quartier.

Le chef de Corps les reçut à la cantine où, après les souhaits de bienvenue, du Maitrank fut servi. Nombreuses étaient les familles qui n'avaient pas encore goûté cette excellente boisson.

Un repas en famille où visiteurs et vétérans discutèrent longuement fut servi au réfectoire.



Le régiment face à la tribune d'honneur. Au centre : le Chef de Corps.

A 21 heures commençait la cérémonie d'hommage aux morts du régiment. Au cours de cette soirée qui retraçait l'histoire du régiment un montage représentant le roi Léopold III tenant le drapeau du régiment était projeté.



A la mémoire de sept Chasseurs Ardennais.

Le porte-drapeau du 1 Ch A s'avancant ensuite, recevait l'emblème des mains du Roi, s'écartait et faisait avancer son escorte.

Le lendemain matin, sous un soleil radieux, la toute grande foule assista à la prise d'armes qui eut lieu dans la cour d'honneur du quartier.

Plusieurs tribunes avaient été dressées. La musique des FDI en bérêt vert y apportait son concours. Un nombre extrêmement élevé de personnalités militaires et civiles avaient bien voulu assister à la cérémonie présidée par le général-major Rauca, commandant la 1re Division. On remarquait entre autres :

Les anciens chefs de corps : colonel BEM e.r. Borgniet, lieutenant-colonel e.r. Forget, colonel e.r. Wattiez, colonel e.r. Lalière, colonel e.r. Goegebeur, colonel BEM e.r. Godet, colonel Stenuit, colonel BEM Liebens.

Le représentant de la ville d'Arlon, M. Cousin, M. Bourguignon, bourgmestre de Marche-en-Famenne. Les délégués des unités anglaises, hollandaises et allemandes.

Quant à la Fraternelle elle était représentée par son président national, M. Albert Hubert, le président d'honneur, le général Lucien Champion, l'administrateur-conseiller, colonel e.r. Moiny, le secrétaire national Victor Robert et son adjoint François Guiot.

Un important groupe des différentes sections avec leur président en tête :



Le général-major Rauca, commandant la 1re Division, passe les troupes en revue.

commandants Goffart et André et M. Piedbœuf (vices-présidents nationaux et présidents des sections du Brabant, Haute-Liège et Liège), M. Gilsoul, président de Namur.

Le drapeau fédéral, ceux des sections d'Arlon, du Brabant, d'Heuffalize, de la Fraternelle du 10<sup>e</sup> de Ligne et de la section 1 Ch A.

Après la revue des troupes par le général Rauca, le chef de Corps prononça un discours dans lequel, après avoir remercié les autorités militaires, civiles et les familles pour leur présence, il s'adressa à son régiment mettant l'accent sur la signification particulière des fastes 1974. Le moment le plus solennel de la cérémonie fut celui où le chef de corps, le président national de la Fraternelle, le bourgmestre de Marche et le représen-



Le trophée du meilleur Challenger au caporal Stassin.

### A LA CONFRERIE DU MAITRANK D'ARLON

Le lieutenant-colonel BEM Magon et le major Kileste ont été intronisés le lendemain des fastes du 1 Ch A. Le colonel en qualité d'Echanson d'Honneur et le major au titre d'Echanson.

### ON AUSSI FETE LE MAITRANK A SPICH

Le quinzaine du Maitrank a également lieu comme à Arlon. Cette période se déroule sur une plus petite échelle étant donné que le 1 Ch A ne possède que quatre confrères : le lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major Magon, chef de Corps, échanson d'honneur, le major Kileste, commandant en second, échanson, l'adjudant-chef Doyen et l'adjudant Leuris, compagnons.

Le 16 mai, un drink Maitrank fut servi au mess des sous-officiers où se retrouvaient le cadre du Régiment et les familles.

A l'arrivée de l'Echanson d'Honneur, fut jouée la « Chanson du Maitrank ». La soirée se termina dans une belle ambiance.

### CHAMPIONNAT DE TENNIS QUART DE FINALE

Battre l'équipe de la 1re Division n'était pas suffisant ! L'équipe du 1 Ch A composée du lieutenant-colonel BEM Magon, de l'adjudant-chef Loewen, du 1er sergent-major Gillymont et du milicien Stas a également remporté la victoire contre l'équipe II du 1 (BE) Corps. Elle se qualifie ainsi pour la finale où elle rencontrera l'équipe du 2e Lanciers.

### Un quart de siècle sous la hure et le bérêt vert



Le lieutenant-colonel BEM Magon et l'adjudant Leuris.

Le 26 avril dernier, l'adjudant Leuris fut admis à l'armée de présence effective au 1er Chasseurs Ardennais.

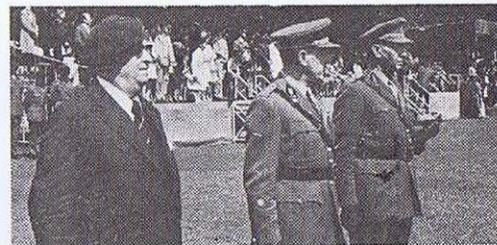
Lors de son arrivée au 1 Ch A il était déjà avec l'actuel chef de corps, le lieutenant-colonel BEM Magon. Tous deux portaient le grade de sergent... il y a 25 ans !

### BREVET MILITAIRE

Versmoyen, Clause, Collot, Delfosse, Buchonville, Caucheteur, Derose, Clury, Vanasse, Vandesande, Gilbert, Herrégouts, Herzele, Ladrie, Noël, Vanopberg, Viela.

### INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Vanneste, Jeanpierre, Creve, Lebrun, Dessart.



La revue des troupes. Au centre, le général Rauca, commandant la 1re Division; à sa gauche, le colonel BEM Stephany, commandant la 7e Brigade d'Infanterie blindée; à sa droite, le président national de la Fraternelle.

(Cliché « La Meuse-Luxembourg »)

tant de la ville d'Arlon, fleurirent le monument aux morts au pied duquel se trouvait l'urne offerte par la section d'Arlon et contenant de la terre de Bozange. Les anciens chef de corps, le président national, le général Champion et le chef de Corps remirent ensuite des fourragères aux recrues.

Le caporal Stassin de la 2e compagnie reçut des mains du président Hubert le Trophée du Meilleur Challenger.

Pendant la mise en place pour le défilé la musique exécuta un show.

Un impeccable défilé à pied clôtura la cérémonie. On lisait sur le visage des soldats du 1er Régiment la fierté et l'orgueil de porter le bérêt vert.

On s'écrasait au vin d'honneur... du bon Maitrank d'Arlon... pour ne pas déroger aux traditions !

Un lunch fut offert dans les mess et réfectoire.

Le soir, les festivités se terminèrent par un bal dans les trois mess et à la cantine.

### NOMINATIONS

Au grade de commandant, le capitaine Prantzen.

Au grade de sous-lieutenant d'active : Pauwels et Marc.

Au grade de sous-lieutenant de complément : sous-lieutenant Vanmalder.

Au grade de caporal : Robette, Zachary, Deflo, Dehainin, François, Gaudriaux, Lete, Muller, Saussez.

### CHEVRON D'ANCIENNETE

Un premier chevron a été accordé au sergent Thiry.

### DIPLOME ET INSIGNE DE TIREUR EXPERT

Henrard, Belgeonne, Duchâtelet, Wyns, Hostyns, Darcis, Ganty, Mahleux.

### MISE A LA PENSION

L'adjudant Pequet a été admis à la pension d'ancienneté le 1er avril 1974. Ce n'était pas un « poisson d'avril » ! Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

### PASSAGE

Le sergent Houart est passé au CI No 1.

### MARIAGES

M. Maziens a contracté mariage avec Mlle Geneviève Lalot et M. Troch avec Mlle Mariane Kopeth.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

**CONCOURS DE TIR POUR LE CADRE DE LA 7e BRIGADE D'INFANTERIE BLINDEE**

Le 1er Chasseurs Ardennais a remporté, pour la troisième fois consécutive, le concours de tir de Brigade, le 17 mai 1974 à Spich, s'appropriant de cette façon de l'honneur le challenge mis en compétition. Ce concours était exclusivement réservé aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de l'active.

L'adjudant Dillien se classe 1er au pistolet. Le caporal Hologne 1er à la mitrailleuse.

Total général pistolet : 1er : 1 Ch A.  
Total général mitrailleuse : 1er : 1 Ch A.  
Total général pistolet et mitrailleuse : 1er : 1 Ch A.

**DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Feltesse.

Les Anciens de la Légion étrangère française, groupement de Liège, ont décerné à la Croix d'Honneur des Légionnaires à l'adjudant Leuris en témoignage de reconnaissance pour les services rendus à leur association.



L'équipe du 1 Ch A au concours de tir de la 7e Brigade.

## La réforme du service militaire De faux espoirs de solution facile

Nous empruntons au quotidien « Le Monde » les extraits ci-après :

Examinant les projets de réforme du service militaire, qui suggèrent une incorporation de six mois, une armée de métier, un service différencié de six mois ou un régime mixte d'armée de métier pour les forces de manœuvre et une incorporation de six mois dans la défense opérationnelle du territoire (DOT), le dernier numéro de *Terre information*, l'organe mensuel d'information interne de l'armée de terre, écrit notamment : « Les jeunes sont trompés par ces faux espoirs de solution facile d'un problème difficile. Il est grand temps de leur dire la vérité et d'éclairer l'opinion des parents ». *Terre information*, diffusé à cent mille exemplaires aux cadres d'active, dénonce « ces formules lancées au hasard des circonstances sans avoir été étudiées ni confrontées avec les réalités » et appelle une réflexion du général Koulikov, vice-ministre de la défense soviétique, selon laquelle « il faut deux ans pour faire un vrai soldat ».

Compte tenu des dispenses, des exemptions pour incapacité médicale, des engagés volontaires et des candidats à la coopération technique, il reste, selon *Terre information*, environ 277.000 jeunes à incorporer sur un total de 410.000 Français en âge d'être appelés. Selon la revue, l'armée de terre a besoin de 212.000 jeunes, l'armée de l'air de 13.000 et la marine nationale de 20.000.

« Si nous comparons les besoins (275.000 hommes) avec la ressource (277.000 hommes), nous nous apercevons, écrivent les auteurs de cette étude, que nous avons juste de quoi assurer le service de douze mois. Où trouverions-nous la ressource pour assurer les besoins deux fois par an, pour une durée de six mois chaque fois ? Ou bien il faudrait une ressource double. Ou alors il faudrait accepter de n'avoir jamais une armée instruite ou encore, ce qui serait stupide, de n'avoir une armée que six mois de l'année ».

De la constitution d'une armée totalement de métier « qui coûte très cher », la revue *Terre information* écrit : « Les besoins en effectifs du contingent dans les forces étant de 275.000 jeunes, il faudrait les remplacer par des engagés de trois ans, c'est-à-dire que tous les ans, il faudrait trouver 90.000 engagés. Or, actuellement, les trois armées cherchent à engager 25.000 hommes pour faire face à leurs besoins et elles en trouvent, au mieux, 15.000 ».

**REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE**

A propos de l'éventualité d'une armée de métier pour les forces de manœuvre et d'un service de six mois dans la défense opérationnelle du territoire, l'état-major de l'armée de terre estime notamment : « Les forces de manœuvre, c'est-à-dire la première armée, la force aérienne tactique (FATAG) et la marine, auraient besoin de 150.000 engagés de trois ans, soit 50.000 engagés par an, ce qui représenterait le double de l'objectif que nous ne parvenons pas à atteindre actuellement (...). Pour ce qui est du service de six mois dans la DOT, on voit mal pourquoi il faudrait moins de temps pour apprendre à servir dans une unité de DOT, alors qu'il s'agit de la catégorie des forces où le service militaire est probablement le plus asséchant, car il nécessite plus d'entraînement physique, et au bout du compte, plus de qualités d'endurance que dans les formes de manœuvre (...). Par quel subterfuge pourrions-nous nous passer de forces ayant une capacité opérationnelle en permanence alors que ni les Suisses ni les Suédois, qui ont des services différenciés de huit à seize mois, n'acceptent ces impasses et que les seuls soldats qui servent durant huit mois sont ceux qui ont la qualification de manœuvres-balats ? »

Enfin, *Terre information* examine l'organisation d'un service différencié de huit mois, suivi d'une période de rappel de quatre mois dans la réserve. Cette formule, actuellement à l'essai dans deux régiments, est jugée « très dispendieuse ».

Dans son commentaire, « Le Monde » écrit notamment : « Aucune des formules envisagées jusqu'à présent pour réorganiser le service national n'est parfaite ni pour les forces armées ni pour le contingent. L'armée de métier serait une solution radicale aux difficultés permanentes d'un service militaire contesté, d'ailleurs dans son esprit que dans son principe, par les partis politiques ou les organisations responsables de jeunes. Mais les présidents des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, qui pratiquent l'armée de métier, montrent tous les défauts du système, surtout dans l'armée de terre ».

## Les carburants à l'Armée

Une lettre de Mme Lassance-Hermant, sénateur

A la suite de l'écho « Erreur de... compétence » paru en dernière page de notre précédent numéro, Mme Françoise Lassance-Hermant, sénateur coopté, résidant à Saint-Hubert, nous a adressé, en date du 27 mai, une lettre que nous reproduisons intégralement, en soulignant toutefois que nous ne voyons pas en quoi notre commentaire en style « Coup de bouteille » a pu être interprété comme un « procès d'intention ».

Monsieur le Rédacteur en Chef, J'ai lu avec intérêt les commentaires que vous faites, dans le n° 97 de votre revue, de la question écrite posée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale au sujet des stocks de carburants.

Je déplore bien entendu le procès d'intention qui m'a été fait, sans que j'ai été préalablement entendue sur l'esprit dans lequel j'ai posé la question.

Alertée par des rumeurs trop souvent entendues, j'ai voulu avoir tous apaisements en même temps que d'attirer l'attention du Ministre afin qu'il prenne les mesures pour faire vérifier le fondement de ces rumeurs et selon le cas, faire cesser les pratiques incriminées ou les bruits qui ne peuvent que nuire au crédit de cette institution. Malheureusement, je constate qu'il n'en a rien été puisqu'il y a encore des sources apparemment bien informées et dont vous comprendrez que je taise le nom me certifiant la persistance de ces pratiques « aberrantes ».

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de mes sentiments très distingués.

En vous priant de bien vouloir insérer comme droit de réponse.

(Sé) Fr. HERMANT

Comme on aura vu le lire, Madame le Sénateur renouvelle ses accusations vagues, sans fournir aucune précision permettant l'ouverture d'une enquête. Nous ne mettons pas en cause sa bonne foi, mais nous sommes persuadés que les gens qui lancent de tels bruits, nécessairement non fondés (car, comme l'écrivait M. Van den Boeynants, de telles pratiques seraient aberrantes), ont uniquement l'intention de porter préjudice à la réputation de l'Armée. Ou bien, Mme Lassance-Hermant dispose d'indications sérieuses, et son devoir de mandataire de la Nation lui impose de les révéler au ministre compétent ; ou bien, il s'agit de rumeurs inconsistantes incontrôlées et incontrôlables, et un membre du Sénat, même du sexe faible, ne colporte pas des ragots.



## 3. CHASSEURS ARDENNAIS

### FASTES REGIMENTAIRES 1974

Le 3 Ch. A. a célébré ses fastes régimentaires à Vielsalm les 16 et 17 mai. Ils étaient placés sous le signe du quarantième anniversaire de la remise des drapeaux aux Chasseurs Ardennais par le Roi Léopold III et de l'arrivée à Vielsalm du Régiment.

L'après-midi et la soirée du jeudi furent consacrées aux cérémonies d'hommage aux morts : à Chabrehez, à Rochelival et lors de la veillée d'armes à Vielsalm ; cérémonies simples et recueillies. Le commandant en retraite A. Liégeois et M. Catin expliquèrent les combats de 1940, tandis que le soir M. Lesenfants prononça l'appel aux morts.

La journée du vendredi commença dans le parc de Vielsalm, sous un soleil éclatant, par la prise d'armes traditionnelle, présidée par le général-major Hoyos, commandant de la 3e Circonscription militaire.

Le chef de Corps, le lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major Detrembleur, accueillit les autorités hiérarchiques et les nombreux invités parmi lesquels on pouvait remarquer le général-major Dalleur, le général-major De Belder, inspecteur général de la Force Terrestre, le général-major e.r. Champion, le colonel BEM Schiltz, chef d'état-major des Forces de l'Intérieur, le colonel Atkins, attaché militaire de Grande-Bretagne, le colonel Pierre, attaché militaire de France, le colonel Camus, ancien Chef de Corps, le colonel Lemoine, directeur général des Finances, le colonel BEM Bruwier, commandant du CI N° 1 et la Province de Liège, le colonel Derille, attaché militaire en RFA, le colonel Melchior, commandant de l'Ecole d'Infanterie et de la Province de Luxembourg, le colonel de lève de Roden, commandant de l'Ecole des Troupes Blindées, le colonel de gendarmerie Dêche, commandant du Groupe territorial de la Province du Luxembourg.

Etaient aussi présents : MM. Fasquin, commissaire d'arrondissement de Bastogne, le Député Remacle, bourgmestre de Vielsalm, Mme le Sénateur Godinache-Lambert, MM. le Député Evers, le député permanent Bock, représentant le Gouverneur de la Province du Luxembourg, M. le député permanent Gilson, M. Duquesne, chef de Cabinet du ministre des Classes Moyennes, M. Panckert, bourgmestre d'Eupen, M. Hubert, président de la Fraternelle, ainsi qu'une importante délégation de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Mme Monicet, épouse du chef de Corps du 7 BCA, notre Bataillon frère, qui accompagnait la délégation commandée par le chef de Bataillon Coreau.

Durant la cérémonie, animée par la Musique des Forces de l'Intérieur, le sous-lieutenant Gudenkauf presta serment et fut reconnu dans son grade. Ensuite, les jeunes recrues de la Compagnie Etat-Major et Services reçurent leur béret vert à la Hure et la Fourragère de l'Ordre de Léopold.

Dans son allocution, le chef de Corps rappela nos liens avec le 10e Régiment de Ligne et dit notamment : « ... Aux titres de gloire du 10e de Ligne, les Chasseurs Ardennais de 1940 devaient, dans une brève campagne, ajouter trois nouvelles citations.

« Four leur baptême du feu, face aux troupes allemandes aguerries en Pologne, ils ont tenu bon à Rochelival et arrêté Rommel à Chabrehez. Durement frappés par les Stukas à Temploux, ils ont mené entre Dendre et Escaut une manœuvre exemplaire. Mis une seule journée en réserve, ils furent de suite engagés pour colmater une brèche dans un front qui s'effritait, ils ont rétabli la situation, et ce fut Vinkt.

« Jusqu'au 28 mai, alors que tout autour d'eux s'abandonnait, les Chasseurs Ardennais sont restés fidèles à leur devoir, à leur esprit, à leur discipline... »

Pour marquer le quarantième anniversaire de la présence du Régiment à Vielsalm, le député-bourgmestre, M. Remacle, offrit, au nom de la ville, un foulard vert au Chef de Corps. Et dans son

discours, M. Remacle souligna la nécessité de l'armée belge dans le cadre de l'OTAN, alliance défensive vitale face au bloc de l'Est puissamment armé. A propos des Chasseurs Ardennais, il termina par ces mots :

« Vielsalm est fière du 3e Chasseurs Ardennais, qui a rendu d'éminents services. C'est une performance pour une unité de demeurer quarante ans dans la même localité. Vielsalm ne serait pas ce qu'elle est sans les Chasseurs Ardennais. »

La cérémonie s'étant terminée par un défilé des troupes, les invités se retrouveront pour le vin d'honneur, où le Maitrank coule... « librement », avant que de passer à table dans les différents mess.

Les Fastes 1974 se terminèrent le soir par un bal au Mess des officiers, ainsi que par une soirée dansante au Mess des sous-officiers. Chacun put s'amuser jusqu'à une heure avancée de la nuit, prouvant que le Chasseur Ardennais, qui est un combattant, est aussi un bon vivant !

★

### CROSS D'ORIENTATION

Le 23 mars dernier, l'Union nationale des sous-officiers de réserve du cercle de Liège organisait un cross d'orientation dans la région de Comblain-au-Pont. Cette compétition de nuit réunissait trente-huit équipes.

Dès le départ les équipes du 3 Ch A prenaient de bonnes places. Le sergent Martin et les soldats Boulanger et Pierlot allaient enlever la première place en couvrant les 20 km en 2 h 18.

La seconde équipe, composée de lieutenant Neufort, du sous-lieutenant Dengis, des soldats Hullaert et Libert, se classa 6e dans le temps de 2 h 35.

La coupe fut remise aux vainqueurs par le chef de Corps lors de la cérémonie finale de la Marche des Cantons à Saint-Vith.

★



Le Chef de Corps félicite les deux équipes qui ont participé au cross d'orientation. (Photo et cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

## LE 3 Ch A A SKI

Afin de compléter sa vocation d'infanterie légère montagnarde, le 3 Ch A avait fait l'acquisition l'hiver passé de 60 paires de skis de fond.

Bien que l'hiver fut doux et peu neigeux, les Chasseurs eurent quelques occasions de s'initier aux difficultés de la promenade à ski sur le plateau de Botrange enneigé.

\*

## EXERCICE

### « SPRING TIME 1974 »

Le 3e Régiment de Chasseurs Ardennais est parti en manœuvre du 1 au 4 avril.

La journée du lundi fut consacrée à l'exécution de certains dispositifs de sécurité. Dans la nuit du 1 au 2 l'alerte fut déclenchée et le Régiment s'appêta à évacuer la caserne — ce qu'il fit au début de la matinée — pour s'installer dans les environs.

Au début de l'après-midi, l'ordre de mouvement fut donné et le Bataillon se mit en route vers Bure-Lestery où il occupa et défendit un cantonnement tactique. La « guerre » n'était toujours pas déclarée. Elle le fut dans la nuit du 3 avril et le 3e Chasseurs Ardennais, immédiatement averti qu'une compagnie de paras ennemis occupait l'aérodrome de Bertrix, reçut l'ordre de le dégager. Ce fut fait dans la matinée.

C'est ensuite à Villeroux qu'il fallut aller pour défendre le point sensible qu'est la centrale électrique.

Le lendemain, le Régiment, qui s'était à nouveau déplacé pendant la nuit, était à Robertville pour une opération de contre-infiltration et une autre, de dégagement du barrage. Et c'était le retour à Vielsalm.

Quatre jours d'exercice, de soleil, trois nuits très courtes, des déplacements fréquents, des attaques répétées d'un « plastron » efficace et harcelé, les Chasseurs ont éprouvé leur mobilité, leur résistance à la fatigue et leur sens tactique.

\*

## EXERCICE

### FTX « SANGLIER 1974 »

Le 3e Régiment des Chasseurs Ardennais est reparti en manœuvre les 22, 23 et 24 avril. Celle-ci était organisée par l'Etat Major des Forces de l'Intérieur, et mettait en scène le Bataillon luxembourgeois, qui représentait « l'envahisseur ».

Mis en état d'alerte le 22 au matin, le 3 Ch. A. quitta la caserne au milieu de la journée.

La première opération qu'il eut à effectuer consista en un bouclage de la ville de Bastogne occupée par les ennemis. C'est une manœuvre d'exercice réalisée par une unité, qui empêche l'ennemi de sortir de la zone encerclée, en attendant l'attaque et la destruction de l'ennemi par une autre unité.

Ce furent une nuit en une journée d'escarmouches et de combats, dont les vaincus étaient désignés par des arbitres.

Dans la nuit du 23, le régiment dut évacuer ses positions, en raison d'une alerte atomique — la zone était dangereusement contaminée — pour s'installer en cantonnement dans la région de Montlebain.

Le matin du 24, l'ordre fut donné de s'installer en défensive à Bovigny et d'y défendre les ponts sur le chemin de fer.

Pendant ces trois jours, les Chasseurs Ardennais firent preuve de leur sens tactique et de leur habituelle endurance.

## MARCHE DES CANTONS DE L'EST 1974



Suivre le corde et éviter le noeud... (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ». Photo C.V.)

Le 3e Régiment de Chasseurs Ardennais, a organisé du 27 au 29 mars 1974 sa traditionnelle marche dans les Cantons de l'Est.

Partant d'Eupen, ils s'enfoncèrent dans la Haute Faune, firent étape à Ovilat le 27 et à Amblève le 28, pour rejoindre St-Vith le 3e jour.

Les jeunes Chasseurs accomplirent deux exercices qui mirent en valeur leurs qualités de sang froid : la descente du barrage d'Eupen en « Death-Ride » et celle du barrage de Robertville en rappel. Une prise d'arme et la cérémonie de remise du béret vert à la hure aux nouvelles recrues eurent lieu à St-Vith le vendredi 29.

## LA VIE AU BATAILLON

### Prestation de serment :

Le sous-lieutenant Gudenkauf a prêté serment le 17 mai 1974.

### Arrivée au Bataillon :

Le lieutenant Kovilic est passé au 3 Ch A le 18 mars 1974 comme Chef de Section du Personnel.

### Dépôts :

Le lieutenant Rans est passé au 1 L (FBA) comme Chef de Section du Personnel, le 8 avril 1974.

Le 1er sergent Michel a fait mutation pour le CI no 1 le 1 avril.

### Nominations :

Le sergent de réserve Yves Dewilde a été nommé au grade de 1er sergent dans la réserve à la date du 26 septembre 1973.

Les sergents Luc Dessy, Michel Sommers et P. Vanpradelles ont été nommés au grade de sergent dans la réserve à la date du 1 mars 1974.

Les 1er sergents Schmitz et Masoz sont nommés au grade de 1er sergent major dans la catégorie des sous-officiers de carrière à la date du 26 mars 1974.

### Rappel :

Le major de réserve Nauwelaers a effectué un rappel d'avancement de 10 jours au 3 Ch A du 25 mars au 4 avril 1974.

Le sous-lieutenant de réserve Vandestrat a effectué un rappel d'avancement de 24 jours au 3 Ch A du 1 au 24 avril 1974.

### Passage de sous-officier :

Le sergent milicien Micha est passé au mess des officiers du 3 Ch A le 29 avril 1974.

### Chevrons d'ancienneté :

#### 1er Chevron d'ancienneté :

- Le caporal Louvet, le 1 février 1973.
- Le soldat Arens, le 1 mai 1973.
- Le sergent Micret, le 1 août 1973.
- Le sergent Reinartz, le 1er sept. 1973.
- Le sergent Paillot, le 1 octobre 1973.
- Les sergents Blondia et Burgean, le 1er janvier 1974.
- Le sergent Heid, le 1 mars 1974.

#### 2e Chevron d'ancienneté :

- Le sergent Boland, le 1 juillet 1973.
- Le 1er sergent Boulange, le 1 oct. 1973.

## LA MARCHÉ DES CANTONS DE L'EST



La remise des hures aux nouvelles recrues du régiment. (Photo et cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



Descendre le barrage d'Eupen en « Death-Ride » : de l'audace contrôlée. (Photo C.V.)

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

## MARCHE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE

Cette année, une délégation du 7e Bataillon de Chasseurs Alpains, notre Bataillon frère, participera à la Marche.

Le programme des cérémonies patriotiques a paru dans le bulletin précédent.

### — Heures de départ et d'arrivée :

#### — PREMIERE ETAPE :

- Départ d'Arlon à 9 h, arrivée à Martelange vers 15 h ;

#### — DEUXIEME ETAPE :

- Départ de Grumelange à 9 h, arrivée à Bastogne vers 16 h ;

#### — TROISIEME ETAPE :

- Départ de Recogne à 9 h, arrivée à La Roche vers 15 h 30 ;
- Départ d'Houffalize à 9 h, arrivée à La Roche vers 16 h 30 ;

#### — QUATRIEME ETAPE :

- Etape La Roche-Vielsalm : départ de Samrée à 9 h, arrivée vers 15 h (défilé final) ;
- Etape Houffalize-Vielsalm : départ à 9 h, arrivée vers 15 h (défilé final) ;
- Etape Vielsalm-Vielsalm : départ à 9 h, arrivée vers 15 h (défilé final).



Le lieutenant-colonel Detrombleur et M. Huppertz, bourgmestre de Saint-Vith, passent la troupe en revue.

(Photo et cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

# LA VIE DE LA FRATERNELLE

## SOUTIEN DU BULLETIN

VERSEMENTS REÇUS DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SOCIALE (1er nov. 1973)

Report des numéros précédents	302.030
3e Chasseurs Ardennais	2.500
Mgr Mathen, Evêque coadjuteur de Namur	1.000
Section de Vielsalm	1.000
Camille Blaise, Rettigny (Chartrain) « Avec tous mes remerciements à notre Président, M. Hubert »	1.000
EMAC s.a., Bruxelles	1.000
Section de Virton	500
Lucien Labye, Avin-en-Hesbaye « Merci au Président »	500
Antoine Gaspard, Liège	200
Prosper Gillis, ancien du 10e, Destelbergen	200
J. Le Maire, Mouscron	200
Mme Piedboeuf, Liège	150
X. Paulus, Bruxelles	100
V. Rikken, Gouvvy	100
Tadino, Liège	100
<b>Total au 31.5.1974</b>	<b>310.580</b>

## Mgr Robert MATHEN, évêque coadjuteur de Namur

Ainsi qu'on le sait, le chamoine Robert Mathen, curé-doyen d'Arion, a été nommé évêque coadjuteur de Namur, avec droit de succession à Mgr Charue.

Le nouveau prélat est né à Aubange. Il a fait ses humanités au collège Saint-Joseph à Virton.

Bgr Mathen a bien voulu nous faire l'honneur de participer à la plupart des cérémonies de notre récent congrès de Namur.

A son départ d'Arion, notre section régionale lui a offert une hure montée sur bois.

Le jour du sacre, le président national a adressé au nouvel évêque le télégramme suivant :

« Fraternelle Chasseurs Ardennais s'associe de tout cœur à votre sacre et forme des vœux ardents pour le nouvel évêque des provinces de Béréts verts ».

Nous souhaitons à Mgr Mathen un fécond apostolat et à Mgr Charue qui, en diverses circonstances, a manifesté une vive sympathie pour les Chasseurs Ardennais (c'est lui qui bénit le monument national de Martelange), une heureuse retraite.

## NUMEROS TELEPHONIQUES

A partir du vendredi 19 juillet prochain à 20 h, tous les abonnés au téléphone auront un nouveau numéro d'abonnement ou un nouvel indicatif interurbain.

Nous serions obligés à tous nos dirigeants dont le numéro d'appel figure en page 2 de notre bulletin de vouloir nous communiquer leur nouveau numéro, pour notre édition du mois de septembre.

## LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Les ventes de drapeaux de l'Ardenne continuent de se développer à bon rythme, mais encore insuffisant.

Le petit village de Cugnion-sur-Semois (60 habitants) doit être cité en exemple : quatre drapeaux y flottent. L'un au monument aux morts, un au camping « Gué-la-Tour », un à la terrasse de l'hôtel de l'Ermitage, propriété de notre ami Paul Collette et un quatrième au café-restaurant « La Vieille Ardenne » dont le ténancier est un de nos membres.

Si Cugnion était limité par toutes les communes de l'Ardenne, c'est par centaines que flotteraient les drapeaux verts et rouges à hure d'or.

## IN MEMORIAM

### Jules MASSONNET

M. Jules Massonnet, pharmacien, ancien échevin puis bourgmestre de la ville d'Arion, ancien sénateur, est décédé à Arion le 10 mai 1974 en sa 95e année. Il était demeuré très attaché à son village natal de Chassepière dont il écrivit l'histoire, de même qu'il conçut un dictionnaire de patois gaulois.

M. Massonnet était de ces hommes politiques qui ont milité pour la défense en Luxembourg et la création des Chasseurs Ardennais. Ses deux fils étaient officiers de réserve dans nos régiments : l'aîné, Jean, notaire, commandait un peloton de mortiers 76 mm au 4 ChA et il tomba glorieusement à Gottem, alors qu'il s'efforçait d'éviter que ses pièces ne tombent aux mains de l'ennemi ; Charles, professeur à l'université de Liège, était lieutenant au 20 A.

Les Chasseurs Ardennais adressent à ce dernier et à sa famille leur bien vive sympathie.

### Hubert HALIN

Qui ne connaissait, du moins de nom, Hubert Halin, né en bordure de l'Ardenne à Villers-sur-Lesse, puis domicilié à Aye. Il fut très jeune un résistant exemplaire, principalement au sein du groupe « G » dont il présidait la Fraternelle et aussi du service de renseignements « Clarence ». Il avait des activités multiples au sein du Comité d'Action de la Résistance, de l'Union internationale de la Résistance et de la Déportation, de l'Union des Résistants pour une Europe unie, des comités pour la lutte contre une dénazification, et pour la Défense des droits de l'homme de l'URSS, etc. Il aimait bien les Chasseurs Ardennais et il fut dans la résistance avec beaucoup d'autres.

## UN CHASSEUR ARDENNAIS, PARRAIN DE PROMOTION A L'ECOLE DES CADETS

Le colonel BEM Matton, commandant l'Ecole des Cadets, a décidé de choisir comme parrain de la prochaine promotion, le lieutenant J.M. Delhaye, chef de peloton à la 8e compagnie du 2 ChA, qui tomba glorieusement à Mespelaere, le 19 mai 1940 durant la bataille de la Dendre.

Le baptême de la promotion aura lieu le 18 octobre prochain.

## NOTRE MONUMENT NATIONAL

Dans notre précédent numéro, nous publions un croquis prospectif du nouvel aspect que présentera le monument national de Martelange. Il y avait toutefois une erreur due au remontage de la maquette après son transfert de Bruxelles à Arion. C'est le côté perpendiculaire de la colonne qui se trouvera derrière le Sanglier, afin de mieux évoquer l'idée de résistance, tandis que l'oblique se trouvera à l'arrière.

Lui qui était taillé en hercule, tel un chêne de nos Ardennes, qui paraissait infatigable, car il n'arrêtait jamais ses activités, il est mort subitement, à la tâche, foudroyé à l'âge de 53 ans.

Comme la dit notre membre d'honneur, le général médecin Albert Guérise : « Toute sa vie, courte mais combien lourde de densité, c'est à la défense des Droits de l'Homme qu'il l'aura essentiellement sacrifiée ».

Nombre de Chasseurs Ardennais, dont le président national, comptaient parmi ses amis.

Nous avons participé à ses obsèques et nous partageons l'immense peine de Madame Halin et de sa fille.

### Louis DUCAMP

Louis Ducamp, député permanent honoraire du Luxembourg, s'est éteint, en sa ville de Saint-Hubert à l'âge de 82 ans.

Nous nous en voudrions de ne pas rappeler que chargé sous l'occupation des problèmes du ravitaillement (il n'y avait plus que deux députés permanents : Louis Ducamp et Alexandre Kieffer), il nous fut d'un grand secours pour le Service social du Chasseurs Ardennais et pour la résistance. L'actuel président de la Fraternelle recut de lui des bons répétés pour des camions entiers de farine qui pouvaient ainsi gagner les premiers maquis, couverts par les documents les plus officiels.

Grand argentier de la province, il ne lésina jamais non plus, comme ses successeurs, quand les Chasseurs Ardennais s'adressaient à lui.

Nous garderons son souvenir.

## DANS NOS SECTIONS

### ARLON



Parmi les nouveaux dignitaires, intronisés en mai dans la Confrérie arlonaise du Maitrank, le ministre de l'Intérieur, Charles Hanin (au centre) ; à l'extrême-droite, le lieutenant-colonel BEM Magon, commandant du 1 Ch.A. et à la gauche du Ministre, le major Kileste, commandant en second. (Cliché « La Meuse-Luxembourg »)

### Les activités de la Section

Une délégation avec le Président J. Schmitz et les drapeaux a assisté aux funérailles de notre ami Adolphe Jacques.

Le défunt avait fait partie de la Musique des Chasseurs Ardennais avant 1940 et après la guerre il occupa les fonctions d'adjudant principal, sous chef à la Musique des Forges de l'Intérieur, reprenant ainsi un béréts vert qui lui était cher.

Pensionné depuis quelques années, il avait dirigé les musiques de Longwy et de Sterpenich.

Il était resté un grand ami de la Fraternelle.

### FASTES

La Régionale était représentée par les drapeaux et le vice-président A. Giot aux fastes du 1er Chasseurs Ardennais à Spich.

Au cours du vin d'honneur, notre ami Joseph Maquet porte-drapeau, en compagnie d'A. Giot, offrit au Lt-Colonel Magon Chef de corps une petite statuette représentant le Helligsman cher à tous les Arlonais.

Représentation aussi aux fastes du 3e Chasseurs Ardennais à Vielsalm avec les drapeaux, le Président J. Schmitz et le vice-président A. Giot.

### MAITRANK

Signalons enfin que le Lt-Colonel Magon chef de corps du 1er Ch. A. et son commandant en second le Major Kileste ont été intronisés le 12 mai comme échantons dans la Confrérie du Maitrank.

On les voit sur notre photo en compagnie des autres intronisés et en particulier, au centre M. le Ministre Hanin.

### DEPART DU SECRETAIRE

L'adjudant Robert Debière, qui remplissait depuis de longues années les fonctions de secrétaire de la section régionale d'Arion, est retourné habiller en son pays natal de Saint-Hubert. Il a dû, à regret, résilier ses fonctions.

Nous le remercions de tous les services qu'il a rendus et espérons le retrouver au cœur de l'Ardenne.

### BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

#### ASSEMBLEE GENERALE

Le 8 avril dernier, la section a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Maus de Rolley. L'assemblée était forte d'une quarantaine de membres. En ouvrant la séance, le président adressa des paroles aimables à son porte-drapeau, M. Georges Léonard qui venait de se voir octroyer la Médaille du mérite en or de la Fraternelle pour plus de 25 ans de prestations au sein de la section. Notre ami Georges reçut, en outre, l'assiette en étain de la Fraternelle et un disque ; à son épouse des fleurs furent offertes. Au cours de cette assemblée, fut organisée la participation au congrès de Namur : 58 membres furent inscrits. Les affaires courantes furent expédiées ; cérémonies au monument Cady le 9 mai, présence à Arion aux fêtes de l'infanterie, la Marche du souvenir et de l'amitié, le 25 août à Arlon. Le verre de l'amitié fut offert par la section.



A l'occasion de l'assemblée générale de la section, tenu le 8 avril, un vil hommage a été rendu à Georges Léonard, qui fut porte-drapeau de la section durant plus de 25 ans et à qui a été octroyée la Médaille d'Or du Mérite de notre Fraternelle. Derrière M. et Mme Léonard, se trouvent le vice-président R. Léonard, le secrétaire-trésorier V. Leclèvre, le nouveau porte-drapeau Joseph Lammens et le président de la section J. Maus de Rolley. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

## EN SOUVENIR DU CAPORAL CADY

Ce vendredi 10 mai 1974, il y avait 34 ans que le caporal Cady tombait face à l'ennemi. Le jeudi 9 mai, au soir, le rendez-vous du souvenir eut lieu au pied de l'abri qu'il occupait en 1940. M. le doyen Galand a célébré la messe devant le monument qui rappelle son souvenir. Une quinzaine de drapeaux étaient présents; ils entouraient l'autel illuminé par le feu des projecteurs et la lueur des torches. Au premier rang d'une assemblée pieuse et recueillie, on reconnaissait: M. Olivier, ministre des Classes moyennes, le colonel Detrembleur, commandant le 3e Ch. A. et le colonel Velghe, commandant le 1e A., la famille Cady de Villers-devant-Orval toujours fidèle au rendez-vous.

## DECES

Depuis le 1er novembre, les camarades dont les noms suivent nous ont quittés: Victor Archambeau, de Mageret; Joseph Hoch, de Martelange; Cyrille Chiroux, de Moine; Clovis Briet, de Martelange; Ferdinand Leonard, de Wardin.

A toutes les familles endeuillées, nos plus fraternelles condoléances.

## BERTRIX

### C.C.P.

Nouveau N° 000-0380547-16

## DECES

Nous déplorons le décès de notre camarade de Bertrix Henri NAVARRE, nos sincères condoléances à sa famille.

## RECONNAISSANCE

Lors du décès de notre ami Henri Navarre la section avait prévu, comme de coutume, une visite en groupe pour marquer sa sympathie à sa veuve et à ses enfants; le jour et l'heure étaient-ils mal choisis? (le dimanche à 20 h.). Six membres seulement étaient présents. Camarades Chasseurs Ardennais, avez-vous déjà pensé que demain c'est peut-être chez vous que le malheur frappera et que votre veuve et vos enfants attendront vainement la visite des frères d'armes du défunt.

## COTISATIONS

Plus d'un tiers des membres n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1974 malgré plusieurs rappels. Les membres n'ayant pas versé pour le 1er Juillet ne feront plus partie de la Fraternelle, ils ne recevront plus le bulletin et n'auront plus droit à aucun secours, ni honneurs (décès).

## RENOUVELLEMENT DU COMITE

Vu le manque de dévouement de la majorité des membres et suite à plusieurs décès, je suis dans l'obligation de faire appel à de nouvelles bonnes volontés: ces demandes doivent me parvenir avant l'assemblée générale qui aura lieu en juillet.

Les camarades André GOLINVAUX pour Oehamps et Gaston ROBLLET pour St Médard ont déjà accepté d'être délégués de leurs sous-sections. Il nous faut encore un responsable pour les localités suivantes: Orsongo-Rossart; Auby-Morteman; Paliseul et Bouillon.

## RAPPEL

Le 12.12.1967 il y avait encore 35 membres le 1.10.1973 nous étions 244, nous sommes actuellement 275 mais nous

devrions être 500. Amis de la régionale de Bertrix faites un petit effort pour recruter chacun 2 nouveaux membres et ainsi notre objectif sera réalisé.  
Merci.

Le Secrétaire  
E. COLSON

## BRABANT

### PLACE DES CHASSEURS ARDENNAIS A SCHAEERBEEK

Le samedi 21 septembre à 11 heures (du moins en principe) une cérémonie aura lieu place des Chasseurs Ardennais à Schaeerbeek à l'occasion de l'inauguration d'une stèle comportant notamment un médaillon en bronze avec notre hure lauré.

Les sections seront averties par le Brabant, et les membres de cette section trouveront tous les détails dans un circulaire qui leur sera adressée après mise au point du programme.

**POUR RAPPEL:** Schaeerbeek a été, en 1946, la première commune de Belgique qui ait dédié une place publique aux Chasseurs Ardennais. En outre, elle a été marraine de Houffalize après la terrible bataille des Ardennes.

### DISTINCTION HONORIFIQUE

Notre membre protecteur, M. Xavier Paulus a reçu les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne.

Cordiales félicitations.

## ETALLE

### HARMONIE ET BERETS VERTS

La presse nous a appris que l'harmonie St-Joseph de Vance avait fêté à grands honneurs ses cinquante années d'existence.

Pourquoi en parlons-nous ici? Tout simplement parce que le président de cette fanfare est le major Gaston Eppe, président de notre section d'Etalle, lequel a d'ailleurs succédé à notre premier vice-président Robert Lepage. En outre, parmi les musiciens honorés de distinctions de la Confédération musicale de Belgique, on retrouve d'autres Chasseurs Ardennais, entre autres le porte-drapeau Albert Lafontaine, René Henroz, etc.

## HOUFFALIZE

### DECES

Depuis le 1er mars jusqu'au début de mai, nous avons eu à déplorer la perte de cinq de nos membres. Il s'agit des camarades: Clément Noël, de Bande; Joseph Cliché, de Chevetogne; Joseph Guyot, de Havrenne; Eugène Bajot, de Orzy; Léon Ringlet, de Haid-Serinchamps.

Aux familles éprouvées vous réitérons nos plus vives condoléances.

### MARIAGES

Ceux ci-après nous ont été annoncés:  
— M. Guy Petitjean, fils de M. Antoine Petitjean, de Gembs, et Mlle Claudine de Pontier, de Belvaux;  
— Mlle Nelly Sulbout, fille de notre délégué Joseph Sulbout, de Wandebourcy, et M. Albert Ojaques;  
— Mlle Josiane Hayon, fille de feu M. Arthur Hayon, et M. Michel Rossion, de Lomppez;

— M. Jean Philippot, de Chevetogne, et Mlle Georges, de Haid-Serinchamps;  
— Mlle Nadine Mathieu, fille de M. Albert Mathieu, de Gedinne, et M. Gérard Georges, de Martouzin;  
— Mlle Chantal Mathieu, fille de M. Albert Mathieu, de Gedinne, et Claudy Calmand, de Houyet;  
— M. André Lengler, fils de M. Joseph Lengler, de la Baraque Fraiture, et Mlle Bernadette Martin, de Champlon;  
— Mlle Jacqueline Fischer, fille de M. Arthur Fischer, de Our-Opont, et M. Michel Copine, de Monceau (Ard.);  
— M. Jean-Claude Gaigneaux, fils de M. Fernand Gaigneaux, de Rochefort, et Mlle Agnès Larue, de Dinant.

Nos plus vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

A la veille du congrès national, le samedi 27 avril, la section de Namur avait mis sur pied une manifestation à Temploux, conjointement avec l'administration communale, les associations patriotiques et la fraternelle du 8e Zouaves, régiment français dont on sait qu'il subit, lui aussi, de lourdes pertes en cette localité.

Il y eut la cérémonie de la bénédiction du drapeau de la section de Namur pendant la messe du soir; à l'issue de celle-ci, une retraite aux flambeaux conduisit en cortège aux monuments les nombreux participants (une délégation du 8e Zouaves en échelons rouges, une très forte délégation d'anciens Chasseurs Ardennais, les anciens prisonniers et combattants de Temploux, les associations patriotiques de la commune).

Après l'appel aux morts par le secrétaire de la section Léopold Misson et M. Prothin du 8e Zouaves, des fleurs furent déposées par: le colonel BEM Detrembleur pour les morts du 3e Ch.A., M. Prothin pour les Zouaves, M. Gilsoul, Président de la section et M. Antoine Misson pour les associations patriotiques de Temploux.

La journée se termina par une réception offerte par l'administration communale de Temploux en présence de M. J. Hendrickx, député permanent, remplaçant le Gouverneur, et par une soirée dansante franco-belge très animée.

## NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

### UNE INITIATIVE A SUCCES.

Le nouveau comité s'est réuni pour la première fois le 12 février. C'est une équipe solidaire qui s'est mise au service de ses affiliés. Différents secours d'urgence furent alloués à de vrais nécessiteux. Il y fut décidé d'organiser une soirée dansante au profit de la caisse de la section. Le camarade Raymond Martin, grand spécialiste en la matière, fut chargé de la mise au point du projet.

Le 17 février, la Fraternelle bien représentée monta fièrement sa garde d'honneur au monument de Neufchâteau.

Le bal a eu lieu le dimanche 31 mars à Légglise. Il fut un succès. Avant 20 heures, une jeunesse généreuse et joyeuse défilait devant la caisse tenue par deux vétérans bien aidés par Madame Roblain. D'emblée, l'atmosphère fut à la joie. Au « Grenier » aucune table ne resta vide. Et notre Président se fraya difficilement un passage pour parvenir au groupe des Anciens qui suivaient avec nostalgie les évolutions de couples bien charmants et bien sympathiques.

« Regarde les Ardennais » avons-nous entendu dire en quittant la salle. On nous reconnaissait sans doute à nos têtes « hurrifiées ». Pourtant, le trésorier avait le sourire...

Cordial merci au camarade Raymond Martin et à ses équipiers: Alexis Roblain, Thophile China, Paul Collet, Jean Mignon et à tous ceux qui ont participé à cette soirée parfaitement réussie.

Attirons l'attention sur le nouveau numéro de C.C.P. de la section:

000-0715193-12

La section a tenu son assemblée générale le 9 avril à Libramont. Ce fut une bonne réunion mais trop peu de présents!

Trente-trois membres ont participé au Congrès de Namur du 28 avril. Journée passée dans la joie des retrouvailles et rentrée pas trop tardive! Peut-être, faudra-t-il reparler du dîner.

Quarantième anniversaire de la remise des drapeaux à Arlon le 25 août. En principe, la participation des membres à cette cérémonie exceptionnelle sera gratuite. Au retour, dans le car mis en service par la section, il n'est pas interdit de penser qu'une contribution volontaire pourra être demandée aux participants bien disposés. Se faire inscrire auprès du secrétaire-trésorier ou du délégué local avant le 10 août.

Le secrétaire,  
T. LEDENT

## VIELSALM

### HYMENEES

Mlle France Martin, institutrice à Vogelsang a épousé M. Jacques Radermecker instituteur à Duren.

Nos vœux de bonheur et nos félicitations à Monsieur et Madame Florent Martin.

## AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1974? Si non, fait-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

## Mariages

— Le 6 avril dernier, a été célébré à Vielsalm le mariage de M. Jacques Martin, fils du trésorier de la section d'Athus et de Mme Jean Martin, avec Mlle Marie-Thérèse Waty.  
— Le 31 mai, avait lieu à Laeken le mariage de M. Daniel Hoornaert, fils du commandant e.r. Paul Hoornaert, officier de renseignements en 1<sup>er</sup> ChA en 1940 et de Mme Paul Hoornaert avec Mlle Françoise Lucas. Nos vœux de bonheur.

## VIRTON NOTRE DRAPEAU A BODANGE le 10 mai 1974

Il est encourageant de voir quelle constance la population de Fauvillers et environs garde vivace le souvenir des journées de mai 1940, marquées la-bas de douleur et de gloire.

Cette année encore, la tradition ne s'est pas démentie. Le nouveau d'anciens Chasseurs qui, à chaque 10 mai, se retrouvent à Bodange, a pu le constater, aussi bien au cours de l'office religieux que lors de l'hommage aux monuments de Traquebois puis après, lors du verre de l'amitié.

Une chose surtout frappait l'attention: la présence des écoliers avec leurs drapeaux. Les enfants, conduits par maîtres et maîtresses, semblaient imprégnés du sérieux de la cérémonie à laquelle ils assistaient, car ils étaient exemplairement sages et disciplinés. C'est que, dans le banc derrière eux, en cette petite église de Bodange où si souvent beaucoup des nôtres sont venus se remettre l'âme aux heures sombres de la mobilisation, les enfants avaient la présence de ces hommes aux tempes grisonnantes, pas différents des autres, pourtant, mais à qui la légende attribue tant de courage et tant de force, puisqu'ils ont arrêté, pendant toute une journée, les tanks et canons des envahisseurs allemands. Des enfants qui prient, c'est toujours émouvant. Ils ont de six à douze ans, ces gosses et nous, nous en avions vingt. Aussi des gosses, ou presque!

Le maître leur avait dit: « Vous apporterez quelques fleurs ». Et les gosses avaient des fleurs, de petits bouquets de fleurs des champs ou de fleurs chapardées au jardin, nouées à la diable, des fleurs qu'ils s'étaient donnés du mal à cueillir. Ces bouquets, un par un, ils viennent les aligner, comme à la parade, sur la dalle au pied du monument, sagement, naïvement. Les maîtres et maîtresses leur avaient rappelé, la veille, la signification de cette journée et leur ont appris à chanter la Marche des Chasseurs Ardennais. Leurs voix argentines donnent à cette marche un caractère angélique, terrible et doux. Si terrible et si doux que nos cœurs battent la chamade dans nos poitrines et que nos yeux s'embuent.

Et pendant que les drapeaux des écoles et celui de notre section de Virton s'inclinent, que le bourgmestre de Fauvil-

lers fait l'appel des morts et que le prêtre du lieu prie pour eux, nous voyons repasser devant nos yeux, en images fulgurantes, les têtes et les attitudes caractéristiques de ceux que nous avons connus et qui sont tombés sur ce sol rocailleux autour de nous. Je revois le commandant Briart, derrière le léger rebord de la route champêtre, étendu tout toujours, avec du sang au-dessus de l'œil gauche; je revois Weis à ses côtés, le visage tout bleu déjà, et Meeus figé dans la mort. Je revois les blessés que nous avions crus perdus pour toujours, tels Lecomte, Gérard et le brancardier Laurent. J'ai connu la plupart de ceux qu'appelle le bourgmestre et que, comme en un leitmotiv, nous clamons « Morts pour la Patrie ».

Vers la Croix Briart, nous sommes montés, avec nos épouses. Les Anciens du combat, emmenés par le fils aîné du commandant Briart, son épouse, le vice-président Lepage et le commandant Autphenne. Plus intenses que jamais, les souvenirs reviennent à la surface, le souvenir de ceux qui sont tombés et de ceux qui, depuis 34 ans, reviennent ici apporter un bouquet de fleurs et des gerbes de pensées. Nous songeons particulièrement à l'épouse du commandant Briart qui, en ce moment, se dévoue en Israël où gronde toujours la guerre.

Nous sommes redescendus de ce haut-lieu, l'âme saine et le cœur plus fraternel.

Au village de Bodange, nous avons retrouvé, dans un café de la localité, les membres du Comité d'érrection du monument de Traquebois. Nous nous étions groupés, tout d'abord, Comité d'anciens et Anciens d'autre part. En bonne logique, nous avons accepté avec plaisir l'invitation qui nous était faite, par les responsables du Comité, de nous grouper tous autour d'une même table.

Seule l'heure, qui est sans pitié, nous a obligés à remettre à l'année prochaine la suite de nos entretiens et de nos souvenirs. Nous n'y manquerons pas et espérons être plus nombreux que jamais en ce 35e anniversaire à revivre encore quelques heures de nos vingt ans sur le sol rocailleux de Bodange.

Paul TALBOT.

## FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

	Prix de vente
Insignes grand format . . . . .	20 F
Insignes petit format . . . . .	20 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure . . . . .	125 F
Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle) . . . . .	100 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret) . . . . .	15 F
Décalcomanies (5 couleurs) . . . . .	10 F
Autocollants (5 couleurs) . . . . .	20 F
Drapeau de l'Ardenne . . . . .	1.000 F

### Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module . . . . .	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire . . . . .	15 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade . . . . .	30 F

N.B. : Les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

1914 - 1918

**FRATERNELLE**

des Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



Président - Voorzitter

C. BEKE

J. Van Arteveldeplein, 69  
9000 Gent  
Tél. (09) 25.40.92

1914 - 1918

**VERBROEDERING**

der Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire/Trésorier  
Secretaris/Schalbewaarder

FRANS ARIAS

Av. de Limburg Struim, 170  
1810 Wemmel  
Tél. (02) 79.13.43

**Le Billet du Président**

N'attendez pas, Chers Anciens, que ces quelques lignes ajoutent grand chose au succès que vécurent hier, 23 mai, ceux de la Vieille Garde du 10, au cours de leur assemblée générale.

J'avoue que ma plume ne parvient qu'à grand peine de relater ce que voudrait exprimer ma pensée. Pour commencer, que les absents, les malades et tous ceux que le grand âge retient cloués chez eux, sachent que c'est à eux d'abord, que sont allées toutes nos pensées et que nous les avons associés de tout cœur à nos joies. Qu'ils sachent, qu'autant que les présents, ils ont présidé à la remise de la plaquette d'honneur au Président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Monsieur Hubert. Celui-ci, par quelques mots éloquentes d'amitié et de gentillesse remercia ses aînés en leur faisant une fois de plus la promesse de continuer à se montrer leurs valeureux successeurs, jusqu'au jour où ils en deviendraient les héritiers. Je suis même persuadé que, par télépathie, ils ont pris part à la folle ambiance qui accompagna nos agapes, sous l'impulsion du dynamisme époustouflant du commandant Goffart, président de la section Fraternelle des ChA du Brabant, accompagné par sa dame dans ses chansons, son inaltérable bonne humeur, ses gestes entraînants, sa présence amicale et jeune ont fait qu'il nous a fait revivre nos jeunes années, véritable bain de jeunesse.

Quelle explosion de jeunesse lorsque notre brave secrétaire nous gratifia de la Marche de notre cher Régiment et que M. Goffart nous fit retrouver notre voix lorsque tous, jeunes et moins jeunes, hommes et dames, chantaient la belle et entraînante Marche des Chasseurs Ardennais. On vit même notre cher général van Rutten se redresser, malgré son grand âge et accompagné par le commandant Lenoir, représentant le colonel BEM Magon, commandant le 1er Régiment de ChA se joindre au chœur. Je vous le dis, inoubliable cette assemblée là.

Où, mais voilà, tout à une fin, même les belles assemblées. Une grande consolation cependant, c'est que pas un présent n'a quitté sans dire « Au Revoir ». Et bien donc à vous revoir Spich, Anvers, Bruxelles, Arlon, Gand, Paris, Charleroi.

Je ne veux toutefois pas terminer ce billet sans vous dire, Chers Anciens, combien j'ai été fier et heureux de vous avoir vus, une fois encore, pleins de ferveur et d'enthousiasme, honorés vous grands morts, ainsi que les fortes et saines traditions dont sont faites la grandeur et la pérennité de notre Patrie.

C. BEKE,  
Président.

**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 1974**

Le président ouvre la séance à 10 h 45. Il souhaite la bienvenue aux assistants qui sont au nombre de 33, et qui se mettent au garde-à-vous aux premières notes de la Marche régimentaire du 10e que nous pouvions leur faire entendre grâce à la bienveillance de l'adjutant Leuris du 1er ChA. Nous lui adressons par cette voix nos sincères remerciements au nom des Anciens. Le président excuse les manquants dont un grand nombre nous ont écrit pour exprimer leur regret de ne pas être avec nous. Une pensée à tous ces braves. Les points prévus à l'ordre du jour sont votés à l'unanimité; ainsi le Conseil d'Administration continuera la direction de la Fraternelle comme par le passé. La séance se clôture à 4 h 15 aux sons de la Brabançonne.

En ce qui concerne l'après-midi de ce grand jour, il suffit de lire le billet du président. Il n'a pas exagéré. Les camarades étaient enthousiasmés et les dames présentes n'oublieront pas à vie leur déplacement; en plus elles se virent offrir une bouillonnée. En vidant les derniers verres, avec regret de se quitter, tout le monde se fixait rendez-vous pour l'année prochaine.

**Het briefje van de Voorzitter**

Verwacht nu maar niet, Beste Makkers, dat deze enkele regels veel zullen aanbrengen bij het beschrijven van het sukses waarvan onze Algemene vergadering van 23 mei te Brussel genoten heeft. Waarempel, 't is zelf met moeite dat ik het zaakje kan voorleggen, zodanig was dit sukses ongewoon. Een nieuwe jeugd overviel ons. Hoe dit kwam? Ten eerste door het welgelukken 's morgens van de eigenlijke vergadering. Ten tweede door de geesdrift die presideerde aan de tweede partij van de feestelijke bijeenkomsten van den dag t.i.z. het banket. Laat me nu eerder zegen feestmaal, speciaal drukkend op het woord feest, gedurende hetwelk, onder het buitengewoon, geesdriftig, jeugd en zingend impuls van commandant Goffart, voorzitter van de Verbroedering Ardense Jagers, sectie Brabant, en met medewerking van Mevrouw Goffart, hooglij gevierd werd. Geen enkel onder ons die zich niet voldeed verlangen. Moest ge ze maar zien opveren die oude 14-18ders toen secretaris Arias hen hun geliefkoosde Regimentsmars te horen gaf en verder, toen als apothose al die vernieuwde stemmen luidkeels het Marsied der Ardense Jagers zongen, tot zelfs toe onze beste generaal van Rutten die, niettegenstaande zijn oude kranke dagen, meedeed met commandant Lenoir, afgevaardigde van kolonel Magon, korps-overste van het 1ste Regiment Ardense Jagers. Een sukses? Meer... een triomf.

Triomf waaraan U, Beste Makkers die door hoge ouderdom of ziekte belet waart, toch steeds deel nam met ons zij het maar in gedachte, heel zeker van ons allerwege. En zo komt het dat AL de leden door ons werden vermeld bij het overhandigen van de ereplakette der Verbroedering aan nationaal voorzitter der Verbroedering Ardense Jagers, de heer Hubert. Deze laatste bedankte dan ook met de vriendelijkste woorden ledereen van ons om het geschenk eens te meer bij die woorden voegend de verzekering van onverbrekelijke trouw der Ardense Jagers aan het 10e Linie.

Dan maar goed, maar aan alles komt een einde, ook aan de mooiste Algemene Vergadering. Zo ook aan de onze, maar hoe gelukkig, dit einde luidde op een zonnige belofte van een g "TOT WEDERZIENS".

Ik eindig dit briefje, Beste Makkers en Waarde Dames, met een dankwoord tot U allen gericht. U allen die me fier heeft gemaakt en gelukkig bij het aanvoelen dat het voor U geen ijdel woord betekent als er gesproken wordt van trouw, eerbied en gedachtenis aan onze Grote Doden, alsook voor de sterke en gezonde tradities waarvan de grootheid en het bestaan van ons Vaderland zijn gemaakt.

C. BEKE,  
Voorzitter.

**VERSLAG ALGEMENE VERGADERING VAN 23 MEI 1974**

De Voorzitter opent de vergadering te 10 u 45. Hij stuurt een welkomsgroet aan de 33 aanwezigen, die zich in houding stellen bij de eerste noten van de regimentsmars van het 10e, dewelke wij konden laten horen dank zij de welwillendheid van de adjudant Leuris van het 1ste A.J. Langs deze weg sturen wij hem onze hartelijke dank hiervoor in naam van de Oud-gedienden. De voorzitter verontschuldigt de afwezigen waarvan meerderen ons hun spijt uitdrukken niet te kunnen aanwezig zijn. Een bewogen gedachte aan deze dappers. De verscheldene punten van de dagorde worden met eenparigheid van stemmen goedgekeurd. De Raad van Beheer zal zoals voorheen het bestuur van de Verbroedering waarnemen. De zitting wordt gesloten te 12 u 15 bij het aanhoren van het vaderlands lied.

Voor wat de feestelijkheden van de namiddag van deze grote dag aangaat volstaat het, het briefje van de voorzitter te lezen, hij heeft niet overdreven. De makkers waren in hun nopjes en de dames zullen zich lang deze namiddag herinneren en zagen zich onder meer in de bloemen zetten. Bij het ledigen der laatste glazen, met een zeker heimwee voor het weggaan, zegden ze zich tot ziens voor toekomstig jaar.

**Les droits moraux et matériels des Combattants**

**TAUX DES PENSIONS DE GUERRE**

L'arrêté royal portant relèvement exceptionnel de toutes les pensions de guerre de 5 % à partir du 1.4.1974 + de 1,0 % à partir du 1.10.1974 et de 0,5 % à partir du 1.1.1975 (cf. notre précédent numéro), daté du 3 mars 1974, a paru au M.B. du 26 mars, alors que notre bulletin était déjà sous presse.

Les pensions payées le 1er juillet sont calculées aux nouveaux taux et comprendront aussi les arriérés du 2e trimestre, sans compter une majoration due à la hausse de l'index.

**STATUTS DE RECONNAISSANCE NATIONALE ET DEMANDES TARDIVES**

En page 28 de notre dernier numéro nous traitions à nouveau du problème de clôture des délais pour les demandes du bénéfice des divers statuts de reconnaissance nationale. Nous faisons remarquer que l'intransigence des gouvernements successifs, à cet égard, paraissait particulièrement sévère en ce qui concerne les prisonniers de guerre. En effet, on ne comprend pas que l'on puisse refuser la réouverture des délais dans les cas de FG qui ont la preuve incontestable de leur détention, souvent pendant cinq ans mais qui ont négligé de solliciter la reconnaissance.

Comme promis, nous avons écrit au ministre de la Défense nationale, sollicitant au moins, pour les intéressés, le bénéfice de la rente de captivité. Voici le texte de la réponse de M. Vanden Boeynants, réponse qui, de toute évidence, a été élaborée dans les services (un ministre ne peut s'occuper lui-même de ces détails); elle ne répond pas directement à notre demande, et constitue une nouvelle fin de non recevoir.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il n'est pas possible, et ce malgré mon vif désir de vous être agréable, de réserver une suite positive à votre lettre prérappalée.

« En effet, de par la publication de la loi du 19 avril 1963 fixant date de jonction pour l'introduction des demandes tendant à la reconnaissance de la qualité de prisonnier de guerre 1940-1945, l'autorité ministérielle est tenue, avant de faire droit à l'examen des conditions de fond, celles qu'elles sont définies par les articles 1 et 2 de la loi du 18 août 1947 réglant le statut des prisonniers de guerre de 1940-1945, d'apprecier la recevabilité des demandes introduites. Ce n'est donc qu'après qu'il a été statué sur cette condition de forme que la procédure édictée par l'article 3 de la loi du 18 août 1947 peut être engagée, c'est-à-dire l'envoi de la demande à la commission d'enquête concernée.

« Quant à la carte du prisonnier de guerre 1940-1945, visée par l'article 4 de la loi du 18 août 1947, elle ne peut émaner d'être délivrée que si toutes les conditions, tant formelles que de fond, sont réunies, la délivrance impliquant nécessairement pour le titulaire, et le cas échéant pour les ayants droits connus cédés par le législateur et l'exécutif ».

**PENSION ANTICIPÉE DANS LES SERVICES PUBLICS**

Le projet de loi devant conduire à permettre la pension anticipée à certains agents des services publics titulaires d'un statut de reconnaissance nationale n'est toujours pas déposé.

**Renouvellement des cartes de réduction sur les chemins de fer**

Nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance attentivement du communiqué ci-après, en insistant sur le fait que le renouvellement des cartes de réduction est AUTOMATIQUE pour certains bénéficiaires tandis que les autres doivent introduire une DEMANDE.

On peut demander des formulaires dans les sections qui s'approvisionneront auprès du secrétaire national adjoint.

1. La validité des cartes de réduction portant les millésimes 1950-1969, 1960-1969 et 1963-1969 expire le 31 décembre 1974. Le renouvellement des cartes périmées s'effectuera, au cours de l'année 1974, par traitement mécanographique, d'après la procédure exposée ci-après.

2. Renouvellement automatique. Ne doivent pas introduire de demandes de renouvellement de carte, les personnes relevant des catégories suivantes :

- les militaires de carrière (et assimilés) ainsi que les gendarmes en activité de service;
- les agents subalternes du service actif de la douane;
- les invalides de la guerre 1914-1918 et assimilés, bénéficiaires d'une pension accordée en application des lois coordonnées sur les pensions militaires;
- les invalides de la guerre 1940-1945 et assimilés, bénéficiaires d'une pension accordée en application des lois coordonnées sur les pensions de réparation.

Pour ces catégories, le renouvellement s'effectuera automatiquement par les soins des services ministériels compétents, dans le courant du deuxième semestre 1974.

**3. Renouvellement sur demande.**

Les personnes appartenant aux catégories suivantes doivent introduire une demande de renouvellement rédigée sur le formulaire dont question au paragraphe suivant :

- anciens combattants de la guerre 1914-1918, qui sont titulaires de la Croix du Feu, ainsi que les assimilés (ancienne carte à 75 p.c.);
- anciens combattants et personnes civiles attachées à l'armée entre le 4 août 1914 et le 11 novembre 1918 (ancienne carte à 50 p.c.);
- militaires ex-membres des Forces belges en Grande-Bretagne, qui comptent au moins un an de présence dans ces forces, ainsi que les marins militaires qui comptent au moins un an de navigation au cours de la guerre 1940-1945 (ancienne carte à 50 p.c.);

— prisonniers de guerre 1940-1945 ayant subi une captivité d'au moins 4 ans (ancienne carte à 50 p.c.);

— officiers de réserve non dégagés de leurs obligations militaires (ancienne carte à 25 p.c.);

— prisonniers politiques de la guerre 1914-1918 auxquels a été reconnue une invalidité d'au moins 10 p.c. (ancienne carte à 75 p.c.);

— invalides civils des guerres 1914-1918 et 1940-1945 ayant au moins 25 p.c. d'invalidité (ancienne carte à 50 p.c.);

— prisonniers politiques non invalides des guerres 1914-1918 et 1940-1945 ayant subi au moins un an de détention ou de captivité (ancienne carte à 50 p.c.);

— marins de la marine marchande, ayant navigué durant au moins un an pendant la guerre 1940-1945 (ancienne carte à 50 p.c.).

**4. Formulaires de demande de renouvellement.**

Les demandes de renouvellement doivent être établies sur les formulaires prévus à cette fin.

Ces formulaires précisent toutes les démarches requises pour obtenir la nouvelle carte qui sera rédigée, au choix de l'intéressé, en français, en néerlandais ou en allemand. La production d'une photo n'est plus requise.

5. Renouvellement par simple lettre adressée à l'Administration des Pensions, 10, Place Jean Jacobs, à 1000 Bruxelles.

— Les invalides de guerre des pays signataires du Traité de Bruxelles de 1952 résidant en Belgique.

**Remarques :**

- a) Les demandes étant traitées dans l'ordre de leur réception, les requérants n'ont tout intérêt à faire parvenir leur formulaire dûment complété aux services compétents, dans le meilleur délai.
- b) Les formalités administratives exigent un délai d'environ trois mois.
- c) La possibilité de réserver un droit de priorité à une personne ou une catégorie déterminée est exclue.
- d) La validité de la nouvelle carte prend cours dès réception.

N.D.L.R. On peut également obtenir les formulaires dans certaines gares S.N.C.B. et notamment : Arlon, toutes les stations de Bruxelles, Ciney, Huy Nord, Jemelle, Libramont, Liège-Guillemins, Namur.

**PARCMETRES**

Nous avons écrit déjà qu'à notre avis, les titulaires d'autorisations spéciales de stationnement en tant que grands invalides ne devraient pas être soumis aux paiements en cas d'installation de parcmètres, attendu qu'un arrêté royal est prééminent sur un règlement communal. La chose peut toutefois être contestée à d'autres égards. Les tribunaux n'ont pas eu à se prononcer jusqu'ici soit parce que les invalides paient, soit parce que ceux qui refusent de le faire — et c'est

notre cas — n'ont jamais réussi à se faire dresser contravention.

Quoi qu'il en soit, après Liège qui l'a fait depuis longtemps et d'autres communes, des collèges des bourgmestres et échevins de l'agglomération bruxelloise, et notamment Schaerbeek, Bruxelles, Saint-Gilles, Saint-Josse et Ixelles ont décidé que les titulaires des autorisations spéciales délivrées en vertu de l'article 34ter du code de la route pouvaient stationner indéfiniment devant les parcmètres, sans payer bien sûr. Il faut évidemment placer sa carte de stationnement en évidence.

## ABSENCES DES AGENTS DE L'ETAT POUR CAUSE DE MALADIE

L'article paru en haut de la page 27 de notre précédent numéro, relatif aux absences pour maladie des agents de l'Etat, contenait une inversion de chiffres inacceptable d'ailleurs au document officiel auquel nous avions emprunté notre texte : le statut des agents de l'Etat est du 2 octobre 1937, et non pas du 2 octobre 1973.

Précisons, pour répondre à certaines demandes, qu'en fait, les dispositions applicables aux agents de l'Etat ont été étendues, en pratique, à tous les agents des services publics, et notamment ceux des établissements parastatals, des provinces, des communes, etc.

## PROPOSITIONS DE LOI

La nouvelle session parlementaire voit évidemment le dépôt de multiples propositions de loi, dont la plupart n'auront l'autre sort que celui de l'impression : le parlementaire qui la dépose et qui, souvent, ne l'a pas rédigée lui-même se taille ainsi un petit sujet de satisfaction auprès de ses électeurs, et le plus souvent, il n'insiste même pas pour que la proposition de loi mise en discussion. En voici quelques-uns, parmi d'autres, déposés au Sénat.

### PENSIONS DE REPARATION

Un sénateur bruxellois propose de modifier toutes les tensions qui servent de base au calcul des pensions d'invalidité, afin que la tension de l'invalidé à 10 % soit exactement le dixième de celle de l'invalidé à 100 %. Soulignons que dans la loi du 26 août 1947 sur les pensions de réparation, les tensions étaient seulement de 1 et de 1,5, pour 10 et 15 % d'invalidité ; elles ont été doublées, c'est-à-dire portées à 2 et à 3, à partir du 1er janvier 1948.

Le sénateur proposant voudrait qu'elles deviennent respectivement 2,6 et 3,9. De ce fait, toutes les autres tensions seraient révisées, jusques y compris celle à 95 % qui passerait de 23,75 à 24,1.

Il est peu vraisemblable que cette proposition de loi puisse jamais être agréée, car elle représenterait des dépenses considérables sans compter, sans doute, à des dizaines sinon des centaines de millions. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que selon le dernier rapport de la Caisse nationale des Pensions de Guerre, sur les 16.291 invalides 1940-1945 et assimilés, 9.647 comptaient 10 à 15 % d'invalidité ; quand on ajoutait les invalides à 20 et 25 %, on atteignait 29.724 unités, c'est-à-dire la très grosse majorité des invalides de la dernière guerre. En revanche, il n'y avait que 407 invalides à 100 % bénéficiaires de la tension 650, c'est-à-dire 2,6 %, et 672 bénéficiaires de la tension 650.

Il est permis de penser qu'il ne serait pas très juste d'augmenter toutes les pensions d'invalides, sauf celles des grands invalides à 100 % et plus.

### RENTES

Une autre proposition a trait aux rentes de guerre pour les prisonniers de guerre. Actuellement, les veuves de PG ne peuvent bénéficier, tout comme les autres titulaires, de la réversibilité de la rente de leur mari que si celui-ci bénéficiait ou pouvait prétendre à une rente de quatre semestres au moins ; ce maximum est ramené à deux semestres pour les prisonniers politiques.

Il est proposé que la rente soit désormais valable, pour les veuves, dans les mêmes conditions que pour le mari, c'est-à-dire dès qu'il y a un semestre de services admissibles.

Pour notre part, nous ne demandons pas mieux que de voir cette proposition agréée, mais une fois encore, l'administration va en invoquer le coût.

## ONIG-CARNETS

L'ONIG a pris une heureuse décision : celle de remettre désormais à ses bénéficiaires deux carnets, soit un pour les soins médicaux et un pour les produits pharmaceutiques.

On espérait cela depuis longtemps, car la partie pharmaceutique des carnets était le plus souvent épuisée alors que les feuillets médicaux étaient à peine entamés. En outre, il y aura chaque fois un double que l'on conseille de conserver, notamment en vue d'instances en aggravation.

## POUR LES AGENTS DE LA SNCB

Le gouvernement a décidé — enfin — d'accorder à tous les agents de la SNCB, pour le calcul de la pension de retraite, la bonification de temps double pour services militaires et assimilés de la guerre 1940-1945.

Règles identiques à celles des agents de l'Etat et des autres services publics.

Il y a cependant un certain... étalement de la mesure :

- Le principe du doublement, admis déjà à partir du 1.1.1972 au plus tôt pour les pensionnés après le 31.12.1970 est étendu à tous les pensionnés avant cette dernière date mais avec effet au 1.1.1974.
- Le doublement est accordé à tous les agents et pensionnés à partir du 1.1.1975 pour les services en tant que temporaires.
- Le doublement est accordé à partir du 1.1.1976 pour les services accomplis avant l'entrée à la SNCB dans d'autres services publics.

D'autre part, un arrêté royal du 16 mars 1974 permet d'assurer une pension unique aux agents de la SNCB ayant fonctionné dans d'autres services publics.

## REFLEXIONS SUR L'ARMEE

### Errata.

Une malencontreuse coquille s'est glissée dans le texte « Réflexions sur l'Armée » publié en pages 24 et 25 de notre dernier numéro.

Au premier alinéa du texte de Me André Doyen, il faut lire « La vie en caserne offre un échantillonnage de la CARENCE de la conscience de la solidarité... ».

D'autre part, un mot a été oublié à la dixième ligne de la troisième colonne de la même page, où il fallait lire « Les volontaires de carrière souffrent du déclin... ».

Précisons encore que Me Doyen a fait son instruction au 20<sup>e</sup> régiment d'Artillerie, c'est-à-dire à l'ancien régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais. Comme le 20 A se réclame des traditions des Chasseurs Ardennais, nous estimons que nous n'étions pas en dehors de la vérité en écrivant que notre correspondant a effectué sa période d'instruction aux Chasseurs Ardennais.



### FUNAC

Il existe, paraît-il, un Front unique national des Anciens Combattants, en abrégé FUNAC, présidé maintenant par le lieutenant général baron de Cumont, et auquel on n'a jamais demandé aux Chasseurs Ardennais d'adhérer : sans doute, ne les y considère-t-on pas comme des anciens combattants suffisamment représentatifs ?

Ledit FUNAC a envoyé, avant les dernières élections, une lettre aux présidents des partis politiques et aux principaux candidats. Qu'il nous soit permis de regretter de trouver, dans cette missive, tous les poncifs les plus écoulés que ne peuvent, en rien, servir d'arguments très valables en faveur des associations patriotiques. Au reste, les lettres de l'espèce adressées à des candidats aux élections constituent des coups d'épée dans l'eau... bourbeuse de la participation : comme les candidats aux élections ont, à ce moment-là, d'autres choses à faire, ils ne prennent même pas la peine de les lire.

### L'ARMEE A L'AIDE

C'est bien connu : on em... la police ou la gendarmerie mais elle n'arrive jamais assez vite quand on a besoin d'elle. On déblatère contre l'Armée qui ne sert à rien, mais quand un antimilitariste forcené ou un membre du Mouvement chrétien pour la paix imagine qu'il y a dans son quartier une bombe ou une voiture piégée, il s'empresse d'appeler l'Armée au secours.

Et savez-vous combien gagnent net ces démineurs qui risquent leur vie pour leurs destructeurs : environ 150 F par jour !

### L'AUTRICHE DE HITLER

On attend toujours de l'Autriche qu'elle juge à nouveau le traité Verbeelen, ancien SS, responsable de la mort d'une centaine de personnes.

Ce pays est toujours le refuge le plus sûr pour les criminels de guerre nazis.

Il est vrai que Hitler était né Autrichien. Avant sa mort, Hubert Holln, qui avait découvert Verbeelen en Autriche, publiait la traduction d'un article de Verbeelen paru dans un journal d'anciens SS et qui consistait en insulte à tous ceux qui ont lutté contre le nazisme.

Que fait-on en Belgique, au niveau gouvernemental, pour obtenir que Verbeelen soit jugé à nouveau ou soit livré à la Belgique ? Rien. Mieux : on invite le président de la République autrichienne ou ses ministres.

### TAXE MILITAIRE

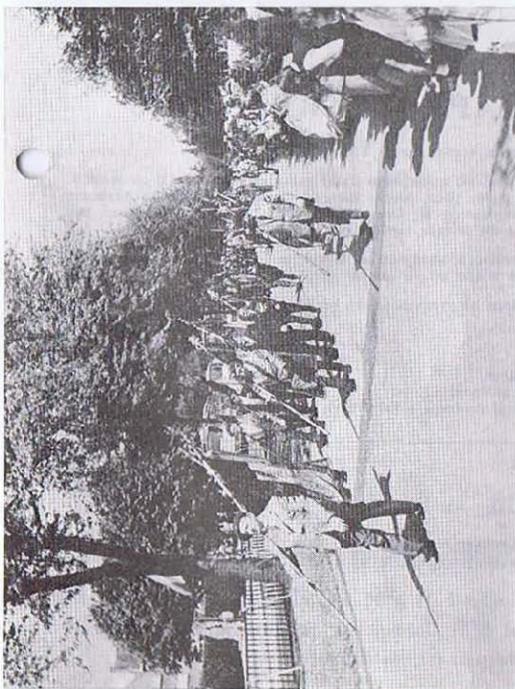
Les syndicats chrétiens helvétiques demandent la révision partielle de la loi fédérale frappant les exemptés du service militaire. Ils invoquent notamment « qu'une grande partie des employeurs versent leur plein salaire au personnel en cas de service militaire » (Combien le font en Belgique ? Même pas l'Etat. Nous offrons une médaille si l'on en trouve dix... cinq...). Ils ajoutent que presque tout citoyen est aujourd'hui utilisable pour la dépense nationale, qu'il y a en Suisse plus d'un million d'étrangers non passibles de la taxe et que les revenus des Suisses à l'étranger servant de base au calcul de la taxe sont fixés de façon fantaisiste.

### L'ARMEE REGIONALISEE

Lu dans une dépêche de l'Agence télégraphique Suisse : « Il n'est pas question de centraliser le recrutement. Notre armée de milice, qui doit être par définition enracinée dans le peuple, est recrutée dans les cantons, en différents endroits, selon les principes mêmes du vrai fédéralisme ».

## COURTRAI - VINKT: 26 mai 1974

Voici un compte rendu par l'image, en présentation originale, de notre annuel pèlerinage à la Lys.



VINKT — Appel des morts militaires par le président national et des victimes civiles (en bas) par le bourgmestre.

COURTRAI — Nos drapeaux ouvraient le défilé des Bécets verts, suivis de notre imposante délégation.



#### UNE « BATAILLE DE FRANCE »

Le 2 mai, une émission consacrée à « La Bataille de France » et qui était passée auparavant, soit le 26 avril, à la R.T.B. Ne connaissant pas le commentaire introductif de celle-ci, nous ne pouvons en faire la critique.

Toutefois, l'émotion, voire l'irritation, qui a saisi certains de nos membres est bien compréhensible. Faisons abstraction des affaires françaises pour lesquelles le général Beaufre a notamment dépeint de façon accablante l'incapacité de Gamelin.

Mais, l'émission en cause parle beaucoup plus du comportement de l'armée hollandaise que de celui de l'armée belge.

A notre propos, il n'est question que de la chute d'Eben-Emael et de la capitulation — Pas un mot de la résistance de nos troupes e.a. dans les Ardennes ; pas un mot notamment de la bataille de la Lys.

Pour la capitulation, les auteurs ont repris la version calomnieuse et cent fois démentie de Paul Reynaud. Il n'est pas vrai que les membres du gouvernement se soient opposés à la capitulation. Ils se sont séparés du souverain parce que ce dernier refusait de quitter son Armée et de gagner la France avec eux. Or, les carnets de l'amiral Sir Roger Keyes, récemment publiés, démontrent à nouveau que si le Roi était parti avec ses ministres, l'Armée aurait capitulé le 24 ou le 25 mai et que dès lors le rembarquement de Dunkerque serait devenu impossible.

Au surplus, il a été prouvé que les Alliés avaient bien été avertis de notre obligation de capituler.

Si l'armée belge n'a rien fait, pourquoi donc le président de la république française a-t-il remis la Croix de guerre avec palme au 1er Chasseurs Ardennais ? Pourquoi Hitler a-t-il reconnu avoir subi le plus de pertes à l'ouest sur le front belge ?

#### IRREALISTE

Commentaire du « Figaro » après un débat électoral consacré au service national : « Faisons sur le service militaire de dix mois... parce qu'il nous semble irréaliste et cumuler les inconvénients : complexité extrême, coût plus élevé pour la nation, gêne accrue pour les appelés du contingent qui, au cours de quatre années de disponibilité, pourront participer à des manœuvres ».

#### RECRUTEMENT DIFFICILE

Un rapport sur la condition militaire, publiée en France par la commission compétente de l'Assemblée nationale, souligne que l'on assiste « à une désaffection croissante pour les carrières militaires, le recrutement s'amenuise en quantité et en qualité, au point de risquer de remettre en cause les plans militaires ».

Et aussi : « Les personnels militaires de carrière ou sous contrat ont l'impression de vivre en marge de la nation, de ne plus être compris par elle ».

Le même rapport dresse la liste des servitudes de la vie militaire et l'importance dégressive des contreparties.

#### ON EFFACE L'ARMÉE SANS LE DIRE

C'est le titre d'un commentaire du « Journal de Genève » - « Gazette de Lausanne », commentant les exigences d'une « Association suisse pour le service civil international » et réclamant le libre choix absolu entre celui-ci et le service militaire. Ce que ces mouvements proposent en fait, écrit-on « revient à ôter à l'armée toute efficacité, au service militaire tout son sens... »

## Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

### 1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A. la P.F.N. (C.47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

### 2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10<sup>e</sup> régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

### 3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

### 4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

### 5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

#### Montant de la cotisation :

a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 70 F minimum.

b) Membres protecteurs : 100 F minimum.

## LE DRAPEAU ARDENNAIS

Notre drapeau ardennais, vert-rouge et à la hure, marche bien...

Les commandes se succèdent, notamment de la part des administrations communales. Nous espérons qu'un jour, toutes les communes de la grande Ardenne, qui comprend non seulement le Luxembourg, mais de larges portions des provinces de Liège et de Namur, arboreront cet emblème.

Le conseil d'administration a décidé de se limiter, pour l'instant, à la commande du grand format (1,50 x 2,50 m) en qualité extra.

Prix net : 1.000 F. (Nous ne prenons aucun bénéfice).

#### COMMANDES :

- dans les sections,
- au trésorier national-adjoint
- ou au président national (adresses en page 2).

#### DERNIERE MINUTE

## Remise de commandement au 3 Ch A

Le vendredi 12 juillet à 11 h 15, au parc communal de Vielsalm, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur remettra le commandement du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais au lieutenant-colonel Bertrand.